

Communauté des communes du Pays de Lunel

# Rapport annuel Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2020

Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015

## Table des matières

LEXIQUE.....	3
I. SYNTHÈSE.....	5
1. Le territoire.....	5
2. Historique .....	5
3. Les compétences .....	9
4. Les équipements du territoire pour la gestion des déchets ménagers et assimilés .....	10
5. Les résultats.....	11
a. <i>Les ordures ménagères</i> .....	11
b. <i>Les déchets collectés en déchèteries</i> .....	16
c. <i>Les résultats globaux</i> .....	18
II. INDICATEURS TECHNIQUES.....	21
1. La collecte des déchets ménagers .....	21
a. <i>L'organisation générale de la collecte des OM Résiduelles</i> .....	21
b. <i>L'organisation générale des collectes sélectives</i> .....	23
2. La collecte des déchets non ménagers.....	33
3. Les tonnages et leur évolution .....	36
a. <i>Collecte en porte à porte</i> .....	36
b. <i>Collecte en apport volontaire</i> .....	36
c. <i>Les déchèteries</i> .....	37
4. Le traitement des déchets ménagers et assimilés .....	40
a. <i>Les filières de traitement au 31 décembre 2020</i> .....	40
b. <i>Le site de broyage</i> : .....	44
c. <i>La décharge brute de Marsillargues</i> .....	44
d. <i>Les composteurs individuels et collectifs</i> .....	44
5. La prévention des déchets et les actions de communication :.....	46
III. INDICATEURS FINANCIERS .....	48
1. Montant annuel global des dépenses et recettes du service : comparaison 2019/2020 .....	48
a. <i>Les dépenses et recettes de fonctionnement en €TTC</i> .....	48
b. <i>Les dépenses et recettes d'investissement en €TTC</i> .....	52
c. <i>Evolution des coûts et comparaison 2000-2020</i> .....	54
d. <i>Les modalités de financement</i> .....	57
2. Modalités d'exploitation du service d'élimination des déchets.....	59

## LEXIQUE

### Qu'est-ce qu'un déchet ?

« Tout résidu (...), toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon ».

Un objet en bon état présenté à la collecte ou apporté en déchèterie est un déchet. Un objet en mauvais état ou inutilisé, mais conservé, n'est pas un déchet.

**Déchets Assimilés** : Déchets produits par les professionnels, les administrations et les services municipaux ; ils sont dits assimilés aux déchets ménagers quand ils ne nécessitent pas de contraintes techniques particulières pour leur collecte ou leur traitement. Ce sont les cartons, plastiques, bois, végétaux, déchets alimentaires...

### **DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés

C'est l'ensemble des OMA et les déchets des déchèteries.

### **OMA** : Ordures Ménagères et Assimilés

Comprend les ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective (bac jaune, caissette bleue et verre).

### **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles

Il s'agit des déchets quotidiens produits par un ménage, principalement dus au nettoyage de l'habitation, à la préparation des repas et à l'hygiène (bac gris).

### **EMR** : Emballes Ménagers Recyclables

Il s'agit des emballages présents dans le bac jaune : bouteilles et flacons en verre, les flacons en plastique, les cartons et briques alimentaires, les canettes en acier ou aluminium et les boîtes de conserve.

### **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques

Les DDS regroupent les déchets chimiques des ménages : reste de peinture, de produits phytosanitaires...

### **DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Les DEEE comprennent tous les appareils électriques et électroniques : sèche-cheveux, télévision, frigidaire, bouilloire, appareil photo...

### **TLC** : Textile, Linge de maison, Chaussures

Il s'agit du nom de la filière permettant le recyclage des textiles, du linge de maison et des chaussures.

**ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, dépend des ministères de la Transition écologique et solidaire, et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

### **CSDU** : Centre de Stockage des Déchets Ultimes

Nouveau nom du CET, centre d'enfouissement technique.

**DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux** : Seringues, lancettes, embouts de stylo injecteurs...

**DIS : Déchet Industriels Spéciaux**

Ce sont les déchets de professionnels qui demandent des spécificités techniques particulières pour leur collecte et leur traitement, ce sont en général des déchets toxiques et dangereux pour la santé de l'Homme et l'environnement.

**Gisement : Gisement de déchets** : il s'agit de la quantité théorique de déchets que chaque habitant produit chaque année ; le gisement peut être collecté de 60 à 80%, au-delà cela est difficile.

**SMEPE : Syndicat Mixte Entre Pic et Étang** : c'est un syndicat de traitement des déchets ménagers et assimilés auquel adhère la CCPL.

**TEOMI : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative**

Cette taxe finance, non seulement la collecte des déchets, mais aussi leur tri et traitement, la gestion des déchèteries et les frais de gestion. Elle n'est pas liée uniquement à la fréquence des collectes sur la commune.

**UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères**

Il s'agit d'un incinérateur qui permet de traiter les OM résiduelles mais aussi les encombrants non recyclables, tout en produisant de l'énergie

## I. SYNTHESE

### 1. Le territoire

La Communauté de Communes du Pays de Lunel (CCPL) est constituée de 14 communes, pour 50 694 habitants au 1<sup>er</sup> janvier en 2020 (recensements INSEE), soit 454 habitants de plus qu'en 2019 (+0,9 %).

Sa surface est de 158,09 km<sup>2</sup>.

Nombre d'habitants	2020
Entre Vignes	2 180
Lunel-Viel	3 971
Saint Nazaire de Pezan	633
Boisseron	2 012
Saussines	1 055
Saint Sériès	1 004
Villetelle	1 474
Saturargues	990
Saint Just	3 298
Marsillargues	6 324
Lunel	26 499
Campagne	321
Garrigues	181
Galargues	752
<b>TOTAL</b>	<b>50 694</b>

### 2. Historique

En 1993, le SIVOM de Lunel s'est transformé en Communauté de Communes du Pays de Lunel et la compétence collecte et traitement des déchets ménagers a été inscrite dans ses statuts.

Dans un premier temps, un réseau de déchèteries constitué d'une déchèterie centrale (Saturargues) et de 6 mini-déchèteries a été mis en place.

Une quarantaine de conteneurs à verre étaient présents sur le territoire permettant la collecte sélective du verre depuis les années 1990 - 1991.

A partir de 1998, la communauté s'est engagée dans la collecte sélective ; cela s'est traduit par plusieurs actions :

#### **1998 :**

- 5 mini-déchèteries ont été fermées et 2 ont été créées sur les communes de Lunel et de Marsillargues. La déchèterie de Saturargues a été réhabilitée fin 1998 - début 1999.

#### **1999 :**

- Implantation de points de tri, sur tout le territoire, pour réaliser la collecte sélective des emballages ménagers recyclables, du verre et des papiers, journaux, magazines.
- L'unité d'incinération des ordures ménagères a démarré en avril 1999, permettant ainsi, la fermeture et la réhabilitation de la décharge de Marsillargues.
- Lancement de l'opération composteurs individuels de jardin : opération poursuivie en 2000 et au cours des années suivantes.

#### **2000 :**

- Mise en place d'un site de broyage de végétaux.
- Démarrage de la collecte sélective en porte à porte pour les emballages ménagers recyclables, avec la remise du bac de recyclage, à partir d'octobre 2000.

**2001 :**

- Fin juin 2001, la quasi-totalité de l'habitat individuel est équipé en bac de recyclage pour la collecte en porte à porte des emballages ménagers recyclables. Les points d'apport volontaire pour les emballages ont donc été supprimés, sauf autour des centres villes de Lunel et de Marsillargues.
- Réhabilitation de la décharge débutée en septembre 2001. Le gros des travaux a été réalisé durant l'année 2002.

**2002 :**

- Extension du parc de colonnes à verre.
- Equipement des immeubles collectifs pour le tri sélectif des emballages : distribution de sacs de pré-collecte.

**2003 :**

- Dès le mois de septembre 2003, collecte en porte à porte du papier (en caissette) pour les foyers pavillonnaires, hors centres villes de Lunel et Marsillargues.

**2004 :**

- Application de la Redevance Spéciale au 1<sup>er</sup> janvier 2004, pour toutes les activités professionnelles et assimilées produisant des OM résiduelles, au-delà du seuil de 1 320 litres collectés par semaine (au-delà d'un bac gris de 660 litres collecté deux fois par semaine) ; il s'agit des producteurs importants d'OM résiduelles. Au total, ce sont 16 entreprises et 4 administrations qui ont été redevables, pour un montant global de 137 487.96 €.
- Mise en place des filières de DMS et DEEE en déchèteries.
- Travaux de réhabilitation des 3 déchèteries.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, tout le territoire était équipé en collecte sélective en porte à porte des emballages et du papier, avec le démarrage des collectes en sacs bleus et jaunes dans les centres-villes de Lunel et de Marsillargues.
- Eté 2004 : étude de caractérisation des déchets produits sur le territoire de la Communauté de Communes réalisée par le bureau d'études Verdicité, mandaté par l'Ademe. La démarche de cette dernière visait à créer un outil méthodologique destiné aux collectivités et à leurs partenaires. Cet outil a pour but de caractériser les déchets produits sur le territoire d'une collectivité locale : ménages et activités professionnelles ; ceci afin de répondre aux interrogations sur les gisements lors de la prise de décisions concernant la gestion des déchets ménagers et non ménagers. La CCPL s'est portée volontaire pour être une des deux collectivités pilotes au niveau national. 11 lots correspondants aux activités professionnelles, y compris les administrations, ont été établis, ainsi que 2 lots équivalents aux ménages (habitat individuel et habitat collectif). Chaque lot a fait l'objet d'une quantification globale des déchets émis concernant les flux d'OM résiduelles, les collectes sélectives et les apports en déchèteries. Les résultats de cette étude sont et seront utilisés par le service Gestion des déchets de la CCPL, en complément des données qu'il gère.

**2005 :**

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, les professionnels ne peuvent plus déposer de gravats dans les déchèteries : les petits apports sont tolérés (un seau).
- Mise en place de la filière de recyclage des déchets en bois dans les déchèteries.
- Mise en place par le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang d'une filière d'évacuation de déchets non incinérables et non recyclables : ces déchets sont stockés en CET II.

**2006 :**

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'accès des professionnels en déchèterie est payant. Une franchise de 5 m3 est offerte pour la première année. Un tarif est appliqué pour chaque matériau, seuls la ferraille et le carton restent gratuits. L'accès des particuliers est facturé s'ils utilisent un véhicule assimilé à ceux

des professionnels. 520 contrats ont été signés en 2006 et 62 225,68 € ont été recouverts. Les gravats des professionnels sont donc à nouveau acceptés.

- Le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la collecte des cartons auprès des professionnels n'est maintenue que dans le centre-ville de Lunel afin de garantir la propreté des rues. Les autres professionnels doivent amener leurs cartons à la déchèterie.

**2007 :**

- 2<sup>ème</sup> semestre 2007 : étude de faisabilité d'un projet de recyclerie sur le territoire : test de 2 mois en collaboration avec Emmaüs sur le gisement potentiel en déchèterie
- 1<sup>er</sup> juillet 2007 : mise en place de la filière de collecte des DASRI (Déchets d'Activité de Soins A Risque Infectieux) auprès des patients en auto-médication.
- La Communauté de Communes est désignée « Opération exemplaire » parmi 40 autres en France dans le cadre du plan national de soutien au compostage domestique.
- Signature d'une convention pour la collecte et le traitement des DEEE avec l'éco-organisme ECOLOGIC qui prend désormais en charge les coûts de collecte et de traitement de ce type de déchets dans le cadre du principe de responsabilité du producteur, et nous aide financièrement pour l'organisation de cette collecte

**2008 :**

- Etude d'optimisation du service de collecte des déchets en vue de la préparation du nouveau marché de collecte.
- Equipement d'un lombri-composteur pour les écoles maternelles et primaires volontaires
- La ferraille et les DEEE ne sont plus collectés en déchèterie : un contrat avec la Régie d'emploi et de services permet de réaliser une collecte en porte à porte sur appel des usagers pour récupérer ces matériaux et les diriger dans les filières adaptées, via des bennes disposées aux services techniques.

**2009 :**

- Janvier 2009 : partenariat avec la MLI pour une campagne de sensibilisation des administrés du centre-ville de Lunel sur le tri, par des jeunes issus de ces quartiers. 4 groupes de 5 jeunes sont intervenus sur 4 périodes de 10 jours.
- 31 mars : colloque sur la redevance incitative organisé par « Technicités » avec l'appui de la CCPL à Saint Just.
- Avril 2009 : convention pour la collecte et le réemploi de vêtements, des colonnes d'apport volontaire sont installées sur le territoire et en déchèteries.
- Campagne téléphonique sur les pratiques du compostage auprès des utilisateurs réalisée par l'APIEU entre décembre 2008 et mai 2009.
- Nouveau marché de collecte des ordures ménagères : mise en œuvre des résultats de l'étude d'optimisation, baisse des fréquences de collecte des bacs jaunes pour les emballages collectés dorénavant en C 0.5 et de la caissette pour le papier collectée en C 0.25
- Octobre 2009 : voyage d'étude dans la Communauté d'agglomération de Besançon ; précurseur en matière de redevance incitative.
- Réalisation de 11 réunions publiques pour expliquer les changements de fréquence, la hausse de la TEOM et la réflexion en cours sur l'instauration de la redevance incitative.

**2010 :**

- Janvier 2010 : la collecte de la ferraille et des DEEE est assurée en régie : cette collecte est réalisée en porte à porte sur rendez-vous par le service gestion des déchets
- Novembre 2010 : lancement de l'étude préalable à l'instauration de la redevance incitative.
- Décembre 2010 : lancement de la campagne « Redonnez un brin de vie à votre téléphone ». L'association « Brin de Vie au Bénin » a contacté la CCPL pour organiser en partenariat, une collecte de vieux téléphones portables qui sont revendus à une entreprise spécialisée laquelle les répare et les revend pour financer la pouponnière d'Ouidah afin de lutter contre la mortalité maternelle et infantile. 200 cartons ont été déposés dans les mairies, à l'accueil de la CCPL, de l'office du tourisme et de la mission locale d'insertion.

- Installation des 15 premières colonnes enterrées pour la collecte sélective du verre. Dans le but d'apporter un aspect plus esthétique et discret, une colonne à verre a été installée sur chaque commune du territoire et trois colonnes sur la commune de Lunel.
- Véhicules roulant au GNV : Depuis le 1er novembre 2010 et dans la droite ligne du Grenelle de l'Environnement, 9 camions-bennes de l'entreprise Nicollin, qui collecte les ordures ménagères sur l'ensemble des communes du territoire de la CCPL, roulent au gaz naturel (GNV). Il en résulte une diminution de la pollution environnementale et des nuisances sonores.
- Etude de caractérisation des déchets ménagers faite par le Conseil Général : 2 échantillons sont faits sur le territoire de la CCPL (Tournée Lunel centre-ville et tournée de Boisseron...)

**2011 :**

- Octobre 2011 : Etude sur la gestion domestique des déchets organiques sur le territoire de la CCPL auprès de près de 800 usagers
- 29 mars 2011 : Délibérations du conseil de communauté sur le principe de mise en œuvre d'une tarification incitative et sur la mise en œuvre d'une politique de prévention des déchets

**2012 :**

- Août 2012 : signature du programme local de prévention des déchets avec l'ADEME d'une durée de 5 ans
- novembre 2012 : début de la campagne de puçage des containers pour une mise en œuvre de la TEOMI au 1er janvier 2014

**2013 :**

- au 31 décembre 2013 : tous les bacs pour la collecte des ordures ménagères sont pucés
- création de la base de données TEOMI et équipement des camions pour la comptabilisation des bacs
- lancement de la deuxième année du programme local de prévention suite au diagnostic réalisé en 2012

**2014 :**

- Report de l'application de la TEOMI d'une année (1er janvier 2015) pour des raisons techniques, comptage des bacs à blanc.
- Année 3 du programme local de prévention

**2015 :**

- La mise en œuvre de la TEOMI est effective : le comptage est réalisé pour l'année d'imposition 2016.
- Etude sur le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives.
- Opération auprès des commerces et des entreprises exemplaires du territoire dans le cadre du PLPD : Année 4 du programme local de prévention

**2016 :**

- Apparition de la première part incitative sur la TEOM dans l'avis de taxe foncière 2016
- Lancement des études pour la rénovation du parc des déchèteries
- Etude d'optimisation du service de collecte en préparation de la passation du nouveau marché de collecte en 2017.

**2017 :**

- Augmentation de la part incitative de la TEOM de 10 à 20%
- Etude de préfiguration dans le cadre de la candidature de la Communauté de communes à l'appel à projet « Territoire Econome en ressources » de l'ADEME

**2018 :**

- Augmentation de la part incitative de la TEOM de 20 à 30 %
- Signature de la convention avec l'ADEME « Territoire Econome en ressources » pour un plan d'action sur la réduction, et la prévention des déchets, avec un volet économie circulaire, pour une durée de 3 ans
- Réduction des fréquences de collecte pour les ordures ménagères résiduelles de 2 à 1 fois par semaines en dehors des centres villes de Lunel et Marsillargues qui restent 6 fois par semaine, les



zones d'activités qui restent à 2 fois par semaines et les gros ensembles collectifs collectés de 2 à 4 fois par semaine

- Intégration dans le marché de traitement du broyat de déchets verts de l'obligation de diriger au moins 2 000 tonnes de broyat en compostage à la ferme sur le territoire de la CCPL.

#### **2019 :**

- Réhabilitation des déchèteries de Lunel et Marsillargues
- Augmentation de la part incitative de la TEOM de 30 à 35%
- Mise en service des espaces de réemploi dans les déchèteries de Lunel et Marsillargues
- Campagne de broyage en déchèterie de Lunel pour promouvoir le paillage et la réutilisation des déchets verts par les usagers chez eux
- Année 2 de la convention TER

#### **Les nouveautés en 2020 :**

- Fermeture de la déchèterie de Saturargues lors de la crise sanitaire de la COVID. Un point déchets temporaire la remplace avec seulement deux flux collectés : déchets verts et encombrants, jusqu'à la création de la nouvelle déchèterie sur la commune de Villetelle en 2022
- Les professionnels du bâtiment sont invités à amener leurs gravats directement sur la carrière LRM
- Les professionnels des espaces verts doivent amener leurs déchets verts directement sur le site de broyage
- Dernière année de la convention TER
- Maintien de la part incitative à 35 %

**Toutes ces actions ont pour objectifs de répondre aux obligations réglementaires et de s'inscrire dans les ambitions de la loi de transition énergétique pour la croissance verte avec en particulier :**

- **Une réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés en 2020 par rapport à 2010**
- **Le recyclage de 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025**
- **La réduction des déchets mis en décharge de 50 % en 2025 par rapport à 2010**
- **Respecter le plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés**

### **3. Les compétences**

La Communauté de Communes du Pays de Lunel exerce la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ». Elle a transféré l'exercice de la compétence « traitement » au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE). Ce dernier gère les contrats avec l'UIOM d'OCREAL à Lunel-Viel (34), le centre de tri PAPREC à Lansargues (34), et ceux des différentes filières concernant le bas de quai des déchèteries ; et avec CITEO pour le contrat programme de durée, qui comprend la garantie de reprise pour les 5 matériaux (verre, cartons, aluminium, fer, plastiques).

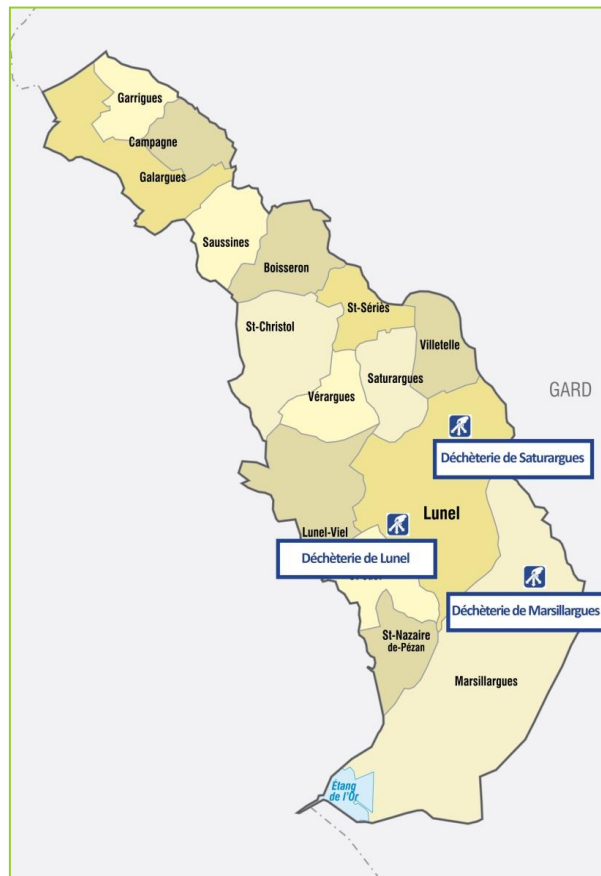
Au sein de la CCPL, c'est le service « gestion des déchets » qui assure la mise en œuvre de ces compétences, en lien avec les services techniques de la Communauté.

Il s'agit de :

- Suivre, contrôler et gérer tous les contrats et marchés publics.
- Répondre et prendre en compte les demandes de la population et des mairies.

- Mettre en œuvre des actions de communication auprès de l'ensemble de la population et notamment des scolaires.
- Suivre et analyser toutes les données concernant la gestion des déchets ; ce qui permet de transmettre les éléments nécessaires aux services des impôts et rédiger le rapport annuel.
- Mettre en œuvre de nouvelles filières.
- Exécuter toutes les décisions du conseil de Communauté, concernant la collecte et le traitement des déchets.

#### 4. Les équipements du territoire pour la gestion des déchets ménagers et assimilés



## 5. Les résultats

### a. Les ordures ménagères

Il s'agit des :

- OM résiduelles collectées dans les bacs gris,
- Des EMR collectés dans les bacs et sacs jaunes (cartonnettes, flaconnages plastiques, briques alimentaires, boîtes et canettes en aluminium et en acier),
- Des papier/journaux/magazines collectés dans les caissettes, bacs ou sacs bleus.
- Du verre collecté en apport volontaire dans des colonnes.

en tonnes	Ordures ménagères contenant des déchets de professionnels										
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Verre	1 190,14	1 192,10	1 122,49	1 187,85	1 268,68	1 366,56	1 305,94	1 366,49	1 413,43	1 476,90	1 582,34
Papier	1 176,95	1 083,12	1 071,41	1 013,28	914,92	878,87	872,10	807,73	861,35	733,28	637,99
Cartonnette	406,50	410,50	371,90	393,50	524,80	497,10	484,70	474,80	514,13	473,40	522,25
Brique alimentaire	45,80	39,10	30,40	37,80	40,00	37,80	29,80	29,00	41,06	38,56	40,26
Flaconnage plastique	285,50	213,00	168,7	219,10	268,90	214,50	181,60	194,80	269,12	299,57	294,95
Emballage en acier	98,40	95,70	78,20	87,40	93,80	75,50	68,40	65,80	69,77	89,16	105,45
Emballage en aluminium	10,40	11,70	9,70	14,40	14,70	14,90	13,70	17,10	24,99	20,61	15,69
<b>TOTAL PRODUITS RECYCLES</b>	<b>3 213,69</b>	<b>3 045,22</b>	<b>2 852,80</b>	<b>2 953,33</b>	<b>3 125,80</b>	<b>3 085,23</b>	<b>2 956,24</b>	<b>2 955,72</b>	<b>3 193,85</b>	<b>3 131,48</b>	<b>3 198,93</b>
Refus de tri traités à l'UIOM	167,60	199,40	174,40	164,30	214,60	285,10	286,20	239,40	178,70	198,00	278,08

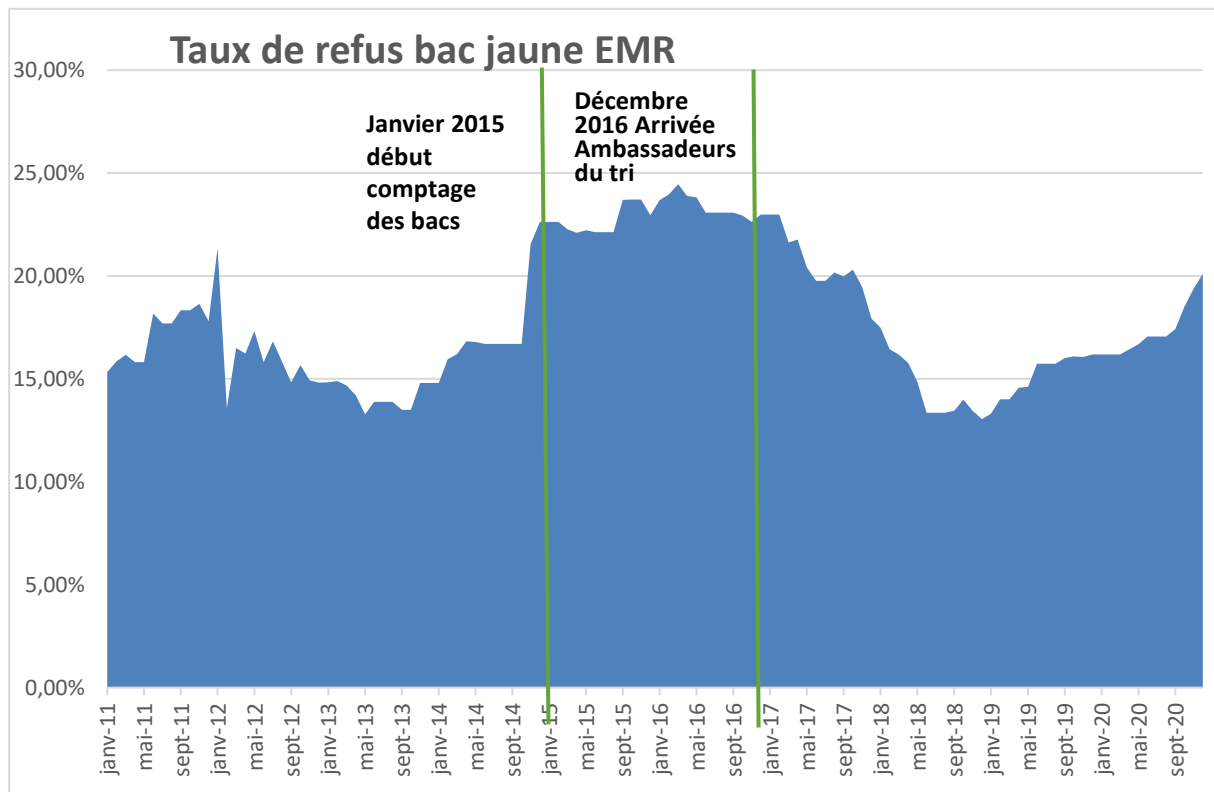
Ordures ménagères traitées à l'UIOM : OMR	14 074,44	13 867,92	13 601,64	13 077,78	12 542,64	12 601,64	12 575,86	12 733,24	12 815,96	12 453,64	13 026,40
<b>TOTAL ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES OMA</b>	<b>17 455,73</b>	<b>17 112,54</b>	<b>16 628,84</b>	<b>16 195,41</b>	<b>15 883,04</b>	<b>15 971,97</b>	<b>15 818,30</b>	<b>15 928,36</b>	<b>16 188,51</b>	<b>15 783,12</b>	<b>16 503,41</b>
Taux de recyclage des OMA	<b>18,41 %</b>	<b>17,80 %</b>	<b>17,16 %</b>	<b>18,24 %</b>	<b>19,68 %</b>	<b>19,32 %</b>	<b>18,69 %</b>	<b>18,56 %</b>	<b>19,73 %</b>	<b>19,84 %</b>	<b>19,38 %</b>

Recyclage
Valorisation énergétique

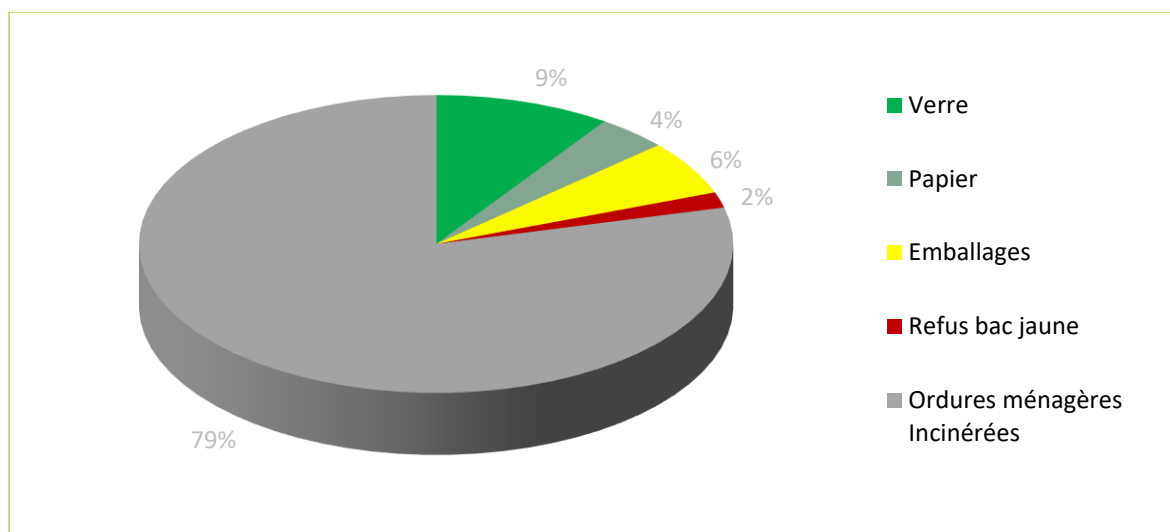
Le taux de recyclage des OM se stabilise.

- Le tonnage des ordures ménagères augmente de 4.6 % en 2020. Cette soudaine augmentation est probablement liée à la crise sanitaire qui a entraîné les usagers à rester à domicile, et a favorisé le retour des produits à usage unique non recyclables.

- Les tonnages des recyclables ont également augmenté. Même si le papier continue à baisser avec encore 12 % de chute dans un contexte national de réduction de la production, les emballages augmentent de 6,2 % et le verre de 7%.
- Le tonnage du refus est à la hausse de 40 %. La qualité de la collecte sélective se dégrade à nouveau petit à petit avec un taux moyen de 17 % de refus sur le bac jaune en 2020, même si en 2016 il était à 25%. La mission de contrôle a été stoppée pendant la crise sanitaire. On voit bien que cette mission doit être pérennisée, sans quoi les mauvaises habitudes reviennent. L'extension des consignes de tri testées dans une 100<sup>aine</sup> de collectivités n'aide pas à la compréhension du système. Cette extension à tous les emballages n'est effective qu'en 2021.



En 2019, les différentes catégories des OMA se répartissent comme suit :



Dans le tableau ci-dessous sont présentées les données exprimées en kg/hab.an, ce qui permet de voir la production des déchets à l'habitant et non en valeur absolue où seule l'augmentation de la population peut expliquer des hausses de tonnages :

en kg par habitant et par an	Ordures ménagères contenant des déchets de professionnels ou assimilés										
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Verre	25,65	25,17	24,23	24,69	26,10	28,01	26,89	28,07	28,73	29,40	31,21
Papier	25,37	22,86	23,12	21,06	18,82	18,02	17,96	16,59	17,51	14,60	12,59
Cartonnette	8,76	8,67	8,03	8,18	10,80	10,19	9,98	9,75	10,45	9,42	10,30
Brique alimentaire	0,99	0,83	0,66	0,79	0,82	0,77	0,61	0,60	0,83	0,77	0,79
Flaconnage plastique	6,15	4,50	3,64	4,55	5,53	4,40	3,74	4,00	5,47	5,96	5,82
Emballage en acier	2,12	2,02	1,69	1,82	1,93	1,55	1,41	1,35	1,42	1,77	2,08
Emballage en aluminium	0,22	0,25	0,21	0,30	0,30	0,31	0,28	0,35	0,51	0,41	0,31
<b>TOTAL PRODUITS RECYCLES</b>	<b>69,27</b>	<b>64,28</b>	<b>61,57</b>	<b>61,38</b>	<b>64,31</b>	<b>63,25</b>	<b>60,88</b>	<b>60,72</b>	<b>64,93</b>	<b>62,33</b>	<b>63,10</b>
Refus de tri traités à l'UIOM	3,61	4,21	3,76	3,41	4,42	5,84	5,89	4,92	3,67	3,94	5,49

Ordures ménagères traitées à l'UIOM : OMR	303,35	292,75	293,54	271,78	258,07	258,33	258,97	261,57	260,54	247,88	256,96
<b>TOTAL ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES OMA</b>	<b>376,23</b>	<b>361,25</b>	<b>358,88</b>	<b>336,57</b>	<b>326,80</b>	<b>327,42</b>	<b>325,74</b>	<b>327,21</b>	<b>329,10</b>	<b>314,15</b>	<b>325,55</b>

Recyclage
Valorisation énergétique

Pour rappel, en 1999, on décompte 356.26 kg par habitant d'ordures ménagères résiduelles, et 46.36 kg par habitant recyclés.

En 2020, chaque habitant du Pays de Lunel a produit 256.96 kg d'ordures ménagères et a recyclé : 63,10 kg d'OM et assimilées, dont :

- 31.21 kg de verre
- 12.51 kg de papier
- 19.38 kg d'emballages ménagers recyclables

Globalement, la quantité recyclée par habitant a augmenté de 1.2 % par rapport à 2019.

## **Mise en œuvre de la TEOMI (Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) :**

### **A. Projet**

La loi du 3 août 2009 (GRENELLE 1 de l'environnement) avait fixé l'élaboration d'un cadre législatif pour intégrer avant 5 ans une part variable incitative dans le mode de financement par l'utilisateur du service de gestion des déchets.

La communauté de communes s'était inscrite dans cette démarche en délibérant en mars 2011 sur le principe de la mise en œuvre d'une redevance incitative en 2014.

Les objectifs de celle-ci étant :

- Inciter les usagers à diminuer les déchets incinérés et donc à trier
- Inciter les usagers à adopter des comportements limitant le volume de déchets
- Optimiser les services pour maîtriser les coûts

Seule la réduction à la source des déchets peut permettre de véritables économies (une convention en ce sens a été mise en place par l'ADEME avec un objectif de réduction de 7% d'ici 2017 des tonnages) mais s'inscrire dans cette logique nationale permet aussi d'anticiper les pénalisations financières qui s'appliqueront à ceux qui resteraient passifs et de bénéficier d'aides pour la mettre en œuvre.

L'article 97 de la loi n°2011-1978 de finances rectificatives a élargi la part variable incitative à la TEOM (Article 1639 A bis du code général des impôts). Cette part peut aller de 10 à 45% du produit total de la TEOM et doit se calculer sur la base de la quantité de déchets produite l'année précédant la facturation incitative.

Cette nouvelle possibilité offerte permet d'envisager une transition plus douce entre le système actuel de TEOM basé sur la valeur locative des bâtiments sans lien avec le service rendu et une redevance incitative qui pourrait être intégralement assise sur le service rendu.

Le planning de la mise en œuvre était le suivant :

- Novembre 2012 à décembre 2013 : Puçage des bacs
- Juillet 2013 à décembre 2013 : Comptage des bacs / réglages techniques
- 2014 : prévision du comptage des bacs pour imposition réelle 2015, mais report d'une année afin de régler les problèmes techniques liés à l'informatique embarquée et parfaire la communication
- 2015 : comptage réel des bacs pour l'imposition 2016
- 2016 : TEOM part incitative 10,6 %

La progressivité proposée en augmentant par palier le taux de la part incitative, a permis d'étaler l'impact financier des transferts entre les usagers qui paient actuellement « trop » et ceux qui ne paient pas « assez », en intégrant des changements de pratique pour stabiliser le coût de leurs déchets, et afin d'en tenir compte dans le futur marché de collecte (diminution de la fréquence des collectes).

### **B. Le principe retenu :**

Pour commencer, la part incitative est donc fixée à 10 %.

La part incitative est calculée selon le nombre de levées de bacs gris par le service de collecte : un tarif au litre est donc voté chaque année pour calculer la part incitative.

Le principe retenu est que les usagers qui sortiront leur bac au maximum des possibilités (comme aujourd'hui) paieront plus cher qu'aujourd'hui, alors que ceux qui feront un effort paieront un peu moins ou beaucoup moins selon l'effort.

L'augmentation de la part incitative les années suivantes augmentera ce différentiel, en favorisant les foyers qui joueront le jeu et pénalisant encore plus les autres.

### C. Mise en œuvre :

Tous les bacs pour la collecte des ordures ménagères résiduelles doivent être pucés.

A cette occasion, tous les foyers ont été rencontrés par les agents de la CCPL afin d'expliquer le principe de la taxe, ajuster les besoins en bacs, et donner les outils pour la prévention des déchets. Une documentation est laissée ainsi que le règlement de collecte.

La campagne de puçage a commencé le 15 novembre 2012 et s'est terminée fin décembre 2013.

Le logiciel qui a été acquis pour cette mise en œuvre a permis de créer la base de données qui fait le lien avec le fichier de la Taxe foncière et avec notamment le numéro d'invariant qui caractérise chaque parcelle.

Le Conseil communautaire du 31 mars 2016 a donc voté le premier tarif de part incitative qui s'est appliqué aux levées comptées en 2015 en même temps que le vote du taux de TEOM.

La première année de mise en œuvre, le produit de la TEOM est plafonné à la valeur de la TEOM perçue l'année précédente en 2015.

Les usagers propriétaires ont reçu leur première TEOM Incitative adossée à la taxe foncière dès septembre 2016.

#### Bilan :

Année d'imposition	2016	2017	2018	2019	2020
Pourcentage de part incitative	10,6 %	20,4 %	30,4 %	35,1 %	35,4 %
Tarif part incitative	0,0056 €/litre	0,01041 €/litre	0,01617 €/litre	0,02013 €/litre	0,019475 €/litre
Taux de TEOM *	9,98 %	8,92 %	7,84 %	7,27 %	7,27 %
Montant définitif TEOM perçue	5 264 290 € dont <b>557 756 €</b> de part incitative	5 427 714 € dont <b>1 105 795 €</b> de part incitative	5 548 339 € dont <b>1 685 319 €</b> de part incitative	5 666 190 € dont <b>1 988 663 €</b> de part incitative	5 879 192 € dont <b>2 082 278 €</b> de part incitative
Volume collecté	103 022 562,50 litres	108 578 808,84 litres	106 900 061,8 litres	100 893 484,85 litres	109 371 567,14 litres
Perte de données au raccordement	3,33 %	2,17 %	2,50 %	2,10 %	2,24 %

*\*Pour rappel le taux de TEOM en 2015 était de 11,25 % : la part fixe diminue au profit de la part incitative impliquant une baisse du taux, le produit total étant plafonné la première année.*

### D. Résultats :

Le programme local de prévention des déchets signé avec l'ADEME en 2012, avait fixé nos objectifs de réduction à moins 25,27 kg par habitant de 2011 à 2017 selon les objectifs de loi Grenelle 1, et nous avons perdu 34,04 kg en 2017 avec 327,21 kg par habitant et par an. L'objectif est atteint, mais il faut maintenant confirmer, voir augmenter cette baisse, qui n'est plus en 2020 que de moins 10 % des OMA. L'année 2021 montrera peut-être que seuls les effets de la crise sanitaire expliquent la remontée des tonnages.

Le comportement des usagers s'est modifié, avec des tonnages en baisse, mais aussi des sorties de bacs moins fréquentes, avec des bacs présentés à la collecte pleins.

L'étude d'optimisation du service réalisée en 2016 a évalué le taux de présentation des bacs gris avec par exemple sur la commune de Lunel, la plus urbanisée, un taux de 83 % des foyers qui sortent leur

bac au plus 1 fois par semaine (en zone pavillonnaire). Les autres communes présentent des taux similaires voire plus importants.

La diminution des fréquences de collecte des ordures ménagères est ainsi effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. C'est la conséquence directe de la mise en œuvre de la TEOMI avec un passage par semaine au lieu de deux, en dehors du centre-ville de Lunel et Marsillargues, les zones d'activités et les gros ensembles collectifs.

### b. Les déchets collectés en déchèteries

Les quantités de déchets collectés en déchèteries sont les suivantes :

en tonnes	Déchets ménagers contenant des déchets de professionnels ou assimilés										
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pneus (déchèteries et garrigue)	8,23	23,54	17,64	17,52	13,49	17,45	26,86	21,58	24,47	30,54	28,73
Encombrants	4830,98	4305,46	3071,16	3075,38	3383,52	3639,98	4 008,84	4 585,08	4 761,76	4 988,96	3 900,44
Gravats non recyclables	10827,00	12069,00	13000,50	13378,50	1262,95	680,36	762,45	227,52	127,46	419,48	103,94
Gravats recyclables	-	-	-	-	5584,84	6369,11	7 310,24	7 477,06	8 270,53	9 143,89	5 730,29
Ferraille	245,18	295,52	282,95	264,30	263,50	292,28	298,43	305,54	292,16	311,458	364,12
Cartons	670,02	657,23	653,16	712,94	789,32	780,64	695,92	759,59	841,54	813,02	789,32
Déchets verts	5246,72	5615,94	5726,13	4895,06	5575,80	6937,15	5 563	5 887,10	7 291,96	7 541,70	6 475,49
Bois	1475,15	1661,32	1894,02	1879,96	2065,25	2175,33	2 081,01	2 454,79	3 046,17	2 452,11	2 616,88
Meubles	-	-	-	-	-	-	24,35	48,14	69,79	70,05	83,02
	-	-	-	-	-	-	30,99	39,38	57,11	57,31	67,92
Déchets non recyclables et non incinérables	538,31	1157,84	1492,40	1528,38	1167,64	1167,78	951,30	957,64	1 399,64	1 770,54	1 074,90
Plâtre											221,88
Plastiques agricoles	-	22,14	13,58	32,50	-	23,20	28,22	23,52	10,26	26,56	46,50
Piles <sup>1</sup>	2,283	2,10	2,322	2,022	2,298	2,147	2,090	1,960	1,474	1,741	1,945
Batteries	2,32	5,78	9,507	6,371	5,506	5,354	4,637	3,874	3,756	1,049	5,077
DMS (Toxiques)	29,98	36,47	40,17	40,08	47,05	49,47	44,21	52,49	49,14	40,51	55,55
Huile de friture <sup>2</sup>	0,45	1,485	5,81	7,92	1,49						
Huile de vidange	18,08	15,39	13,95	19,17	18,9						
DEEE	188,99	162,51	160,00	134,12	139,99	168,24	184,03	176,80	178,30	175,592	189,78

<sup>1</sup> Les piles et accumulateurs sont collectés dans les déchèteries, mais aussi dans les mairies et les écoles

<sup>2</sup> Les huiles de friture sont collectées en fûts dans les fêtes votives,



Déchets d'activité de soins <sup>3</sup>	0,679	0,704	0,838	0,855	0,844	0,257	-	-	-	-	-
Cartouches d'encre <sup>4</sup>	0,179	0,16	0,251	0,155	0,316	0,499	0,420	0,177	0,272	0,219	0,223
TOTAL DECHETERIES	24 084,56	26 032,59	26 384,39	25 995,24	20 322,70	22 319,15	22 033,86	23 042,52	26 446,13	27 844,73	21 756,00

<b>Recyclage</b>	<b>Centre d'enfouissement</b>
Valorisation énergétique	Compostage

Les résultats exprimés en kg/hab.an sont les suivants :

en KG par habitant et par an	Déchets ménagers contenant des déchets de professionnels ou assimilés										
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pneus (déchèteries et garrigue)	0,18	0,50	0,38	0,36	0,28	0,36	0,55	0,44	0,50	0,61	0,57
Encombrants	104,12	90,89	66,28	63,91	69,62	74,62	82,55	94,42	96,80	99,30	76,94
Gravats non recyclables	233,36	254,78	280,57	278,03	25,99	13,95	15,70	4,69	2,59	8,35	2,05
Gravats recyclables	-	-	-	-	114,91	130,56	150,54	153,97	168,13	182	113,04
Ferraille	5,28	6,24	6,11	5,49	5,42	5,99	6,15	6,29	5,94	6,20	7,18
Cartons	14,44	13,87	14,10	14,82	16,24	16,00	14,33	15,64	17,11	16,18	15,57
Déchets verts	113,09	118,55	123,58	101,73	114,72	142,21	114,56	121,23	148,24	150,11	127,74
Bois	31,79	35,07	40,88	39,07	42,49	44,59	42,85	50,55	61,93	48,81	51,62
Meubles	-	-	-	-	-	-	0,50	0,99	1,42	1,39	1,64
	-	-	-	-	-	-	0,64	0,81	1,16	1,14	1,34
Déchets non recyclables et non incinérables	11,60	24,44	32,21	31,76	24,02	23,94	19,59	19,72	28,45	35,24	21,20
Plâtre											4,38
Plastiques agricoles	-	0,47	0,29	0,68	-	0,48	0,58	0,48	0,21	0,53	0,92
Piles	0,05	0,04	0,05	0,04	0,05	0,04	0,04	0,04	0,03	0,03	0,04
Batteries	0,05	0,12	0,21	0,13	0,11	0,11	0,10	0,08	0,08	0,02	0,10
DMS (Toxiques)	0,65	0,77	0,87	0,83	0,97	1,01	0,91	1,08	1,00	0,81	1,10
Huile de friture	0,01	0,03	0,13	0,17	0,03						
Huile de vidange	0,39	0,32	0,30	0,40	0,39						

<sup>3</sup> Les DASRI des patients en automédication sont collectés dans les pharmacies

<sup>4</sup> Les cartouches d'encre sont collectées dans les mairies et les bâtiments de la CCPL

DEEE	4,07	3,43	3,33	2,89	2,99	3,61	3,79	3,63	3,62	3,50	3,74
Déchets d'activité de soins	0,015	0,015	0,018	0,018	0,018	0,006	-	-	-	-	-
Cartouches d'encre	0,004	0,003	0,005	0,003	0,007	0,011	0,009	0,004	0,006	0,004	0,004
TOTAL DECHETERIES	519,11	549,55	569,41	540,23	418,15	457,53	453,74	473,35	537,63	554,23	429,16

Recyclage	Centre d'enfouissement
Valorisation énergétique	Compostage

### Comparaison entre 2020 et 2019 :

- Le tonnage global des déchèteries diminue de 22,5 % et ce pour la première fois depuis 5 ans
- La baisse concerne tous les matériaux, notamment ceux amenés par les professionnels. En effet suite à la crise sanitaire, les gravats des professionnels sont dirigés vers la carrière LRM avec 39 % de moins en déchèteries. Les autres matériaux comme les déchets verts, dont les apports ont été fléchés directement vers le site de broyage, baissent de 14 %. Les encombrants chutent également de 21 %
- Le taux de 429,16 kg/hab.an est malgré tout, dans la fourchette haute département

Concernant les déchets verts, il est à noter que 3 236,91 tonnes ont été évacuées sur des parcelles agricoles du territoire, soit 50 % de la production totale.

### c. Les résultats globaux

En 2020, **38 259,41 tonnes** de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et traitées par la CCPL, ce qui représente près de **754,71 kg/hab.an**, soit une baisse importante de 13 % par rapport à l'année 2019.

Le tableau suivant présente les résultats globaux cités ci-dessus.

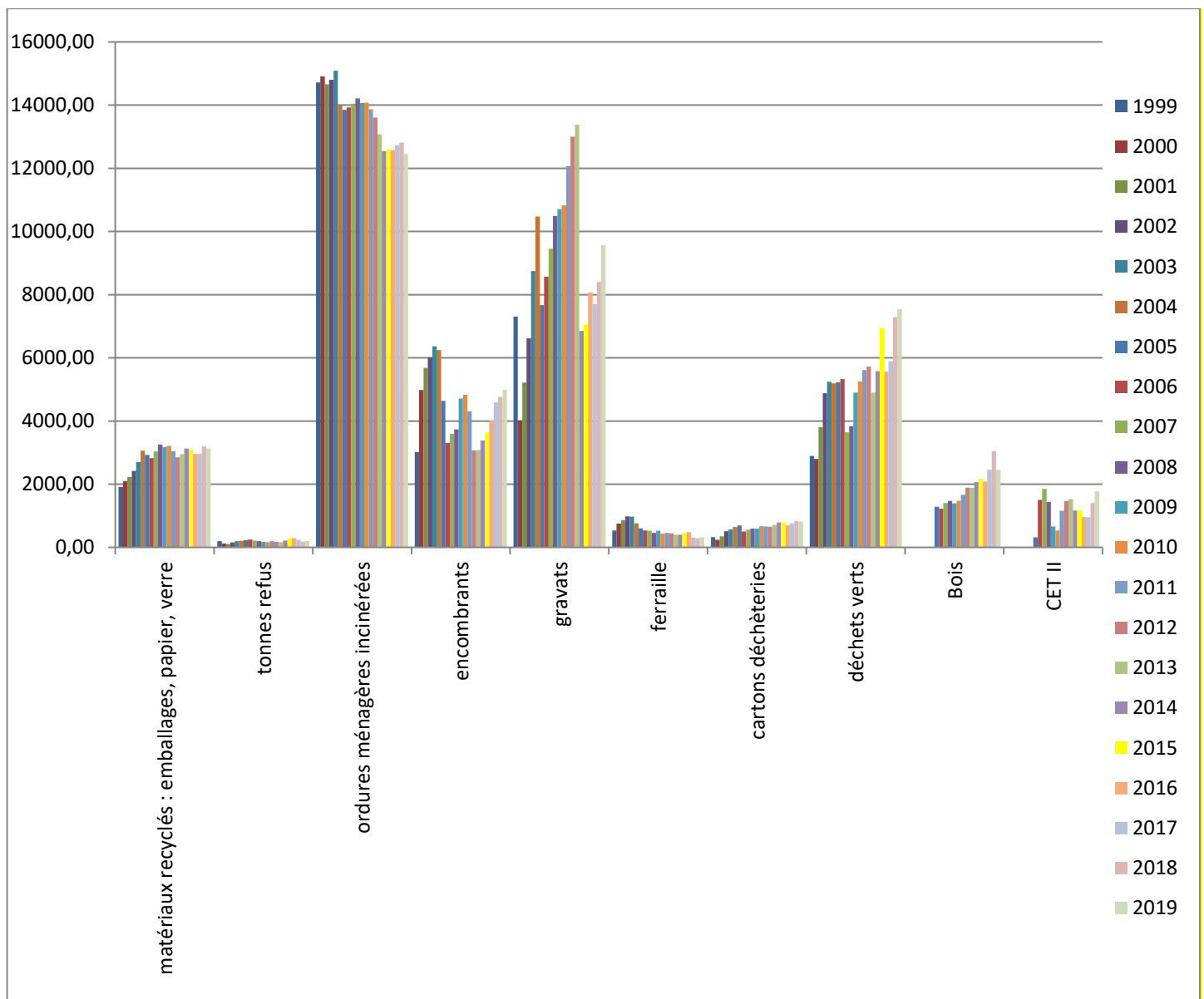
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total OM + déchèteries en tonnes	41 540,29	43 145,13	43 013,23	42 190,65	36 205,74	38 291,12	37 852,16	38 970,88	42 634,64	43 627,85	38 259,41
Total OM + déchèteries en kg/hab.an	<b>895,34</b>	<b>910,79</b>	<b>928,29</b>	<b>876,80</b>	<b>744,94</b>	<b>784,94</b>	<b>779,48</b>	<b>800,55</b>	<b>866,73</b>	<b>868,39</b>	<b>754,71</b>
Quantité de déchets recyclés	5797,81	5851,98	5868,59	5985,70	11 976,82	12 902,03	13 585,59	14 207,17	15 908,10	16 127,17	13 247,97
% de déchets recyclés	13,96	13,56	13,64	14,19	33,08	33,69	35,89	36,46	37,31	36,97	34,63

Quantité de déchets compostés	5246,72	5615,94	5726,13	4895,06	5575,80	6937,15	5 563	5 887,10	7 291,96	7 541,70	6 475,49
% de déchets compostés	12,63	13,02	13,31	11,60	15,41	18,12	14,70	15,11	17,10	17,29	16,93
Taux de valorisation matière en % <sup>5</sup>	26,59	26,58	26,96	25,79	48,48	51,81	50,59	51,56	54,42	54,25	51,55
Taux de valorisation énergétique en %	46,05	42,76	39,35	38,88	44,81	43,36	44,88	45,40	42	40,73	45,37
Taux d'enfouissement en %	27,36	30,66	33,69	35,33	6,71	4,83	4,53	3,04	3,58	5,02	3,08

**Le taux de valorisation matière est désormais de 51,55 % avec notamment des inertes qui sont recyclées pour leur majorité.**

Le graphique suivant permet de visualiser les quantités des déchets principaux et leur évolution depuis 1999.

<sup>5</sup> Recyclage + compostage



Pour atteindre ses objectifs, la Communauté de Communes développe des actions dans le cadre du programme local de prévention, qui dans le même temps que la mise en œuvre de la tarification incitative, permet aux usagers de mieux trier mais surtout de produire moins de déchets toutes catégories confondues. Le but n'est plus seulement d'augmenter le taux de recyclage des emballages, mais de faire baisser la production totale des ordures ménagères et assimilés, déchets recyclables compris.

Parallèlement, et à chaque échelle de production, il faut donc travailler sur le gisement afin de limiter le poids des emballages d'une part, la production de papier, d'autre part la toxicité des résidus qui est un autre volet de la prévention des déchets.

Pour le volet déchêterie, il est plus difficile d'agir sur les tonnages entrants, mais des actions doivent être menées afin d'augmenter le taux de recyclage et favoriser la prévention.

	CCPL en 2020	Objectif Loi TLCV
- 10 % Production des DMA (hors inertes) de 2010 à 2020	<b>639,63 kg/hab.an</b>	<b>595,78 kg/hab.an en 2020</b>
Recyclage matière et organique des DMA (hors inertes)	<b>43,36 %</b>	<b>65 % en 2025</b>
-50 % des déchets mis en décharge de 2010 à 2025	<b>1 178,84 tonnes</b>	<b>5 685 tonnes maximum en 2025</b>

L'objectif 2025 est atteint pour la réduction des déchets mis en décharge, avec notamment le recyclage récent des inertes pour leur majorité.

Par contre, nous sommes toujours loin des objectifs concernant les DMA avec des tonnages qui ont malgré tout baissé de 12 % en une année, avec une baisse également du pourcentage de recyclage matière et organique.

En ce qui concerne la filière compostage individuel, 371 composteurs ont été distribués en 2020. Au 31 décembre 2020, **8 129 foyers étaient équipés en composteurs**, soit **39,86 % des foyers individuels**, ce qui concernerait **20 322 personnes**.

Si les 20 322 personnes mettent en moyenne 65 kg, par an, de déchets organiques dans les composteurs, ce sont **1 320 tonnes d'OM résiduelles** qui ne sont plus à collecter et à traiter, et qui en plus ont permis de produire du compost, qui ne sera pas à acheter.

Pour avoir un chiffre vraiment représentatif, il aurait fallu savoir au point zéro de l'équipement quels étaient les foyers qui pratiquaient déjà le compostage en tas et qui ne mettaient donc pas les ordures ménagères dans le circuit de collecte.

## II. INDICATEURS TECHNIQUES

### 1. La collecte des déchets ménagers

Un nouveau marché de collecte est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La nouveauté essentielle est la baisse des fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles, mais aussi la facturation en fonction du nombre de levées de bacs afin de favoriser le bon fonctionnement du service.

#### a. L'organisation générale de la collecte des OM Résiduelles

Depuis 2018, la fréquence des collectes OM est principalement d'1 fois par semaine (C1). Par contre, elle est portée à 2 fois par semaine pendant l'été afin de limiter les nuisances liées à la chaleur.

Des fréquences particulières sont maintenues en centre-ville de Lunel et Marsillargues où les ordures ménagères sont collectées 6 fois par semaine. Les gros ensembles collectifs sont collectés en C4 et les zones d'activités en C2.

Les collectes sont réalisées dès 4 heures du matin, jusqu'en milieu de matinée pour les plus chargées.

L'organisation de la collecte des OM résiduelles est détaillée dans le tableau suivant :

Communes	L	M	Me	J	V	S
Marsillargues	été					
Villetelle		été				
Saussines		été				
Saint Sériès		été				
Boisseron		été				
Saturargues		été				
Vérargues						été
Saint Christol						été
Lunel Viel						été
Saint Just						été
Saint Nazaire de Pezan						été
Galargues		été				
Campagne		été				
Garrigues		été				
Lunel Nord				été		
Lunel Sud					été	
CV Lunel						
CV Marsillargues						
Benne supplémentaire						

La benne supplémentaire assure la collecte des zones d'activités de Lunel, des écarts, des grands collectifs de Lunel.

Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte avec des bacs individuels de 80 à 140 litres pour la majorité. Des bacs plus grands sont placés pour les immeubles collectifs, les entreprises, les campings et les écarts (notamment des 660 litres). Des bacs de 35 ou 50 litres équipent les foyers des centres villes de Lunel et Marsillargues, ainsi que certaines rues étroites des centres des villages.

La campagne de puçage des bacs pour la mise en œuvre de la TEOMI a permis d'adapter la dotation aux besoins des usagers et faire aussi de la maintenance pour les foyers qui ne se sont jamais manifestés.

Le service déchets assure en régie la gestion du parc de bacs, que cela soit concernant les nouvelles dotations ou les actions de maintenance. Au 31 décembre 2019, le parc de bacs pour la collecte des ordures ménagères est le suivant :

contenance	TOTAL
760L	22
750L	4
660L	1 304
600L	4
500L	5
360L	299
340L	77
330L	24
240L	25
180L	1 215
140L	3 520
120L	393
90L	33
80L	11 733
50L	3 058
35L	167
30L	12
	<b>21 895</b>

### b. L'organisation générale des collectes sélectives

- En porte à porte

#### ➤ Les Emballages Ménagers Recyclables :

Pour les EMR (flaconnages plastique, cartonnettes, briques alimentaires, cannettes aluminium et boîtes de conserve), la totalité du territoire est équipée soit en bacs à couvercle jaune, soit en sacs jaunes :

- une majorité de bacs de 140 et 180 litres pour les maisons individuelles
- des bacs de 660 litres fermés et operculés pour les écarts, et les immeubles collectifs
- des sacs jaunes d'une capacité de 50 litres pour les centres de villages et les centres-villes de Marsillargues et de Lunel. Concernant les centres de village, cet équipement est imposé aux foyers habitant ces zones, afin de limiter les bacs dans les rues. La collecte reste hebdomadaire pour ne pas nécessiter le stockage au-delà d'une semaine

Les bacs et sacs jaunes ont été achetés par la Communauté de Communes ; la maintenance et les dotations sont assurées par le service gestion des déchets.

L'organisation de la collecte des EMR est détaillée dans le tableau suivant :

	<i>L</i>	<i>M</i>	<i>Me</i>	<i>J</i>	<i>V</i>	<i>S</i>
Lunel Nord-Est		Tous les 15 jours				
Lunel Nord-Ouest					Tous les 15 jours	
Lunel Sud-Est	Tous les 15 jours					
Lunel Sud-Ouest				Tous les 15 jours		
Lunel Centre Ville (CV)						
Marsillargues		Tous les 15 jours				
Marsillargues CV						
Saussines	Tous les 15 jours					
Saussines CV						
Boisseron	Tous les 15 jours					
Boisseron CV						
Saint Sériès	Tous les 15 jours					
Saint Sériès CV						
Saturargues	Tous les 15 jours					
Saturargues CV						
Villetelle	Tous les 15 jours					
Villetelle CV						
Saint Christol				Tous les 15 jours		
Saint Christol CV						
Vérargues				Tous les 15 jours		
Vérargues CV						
Lunel-Viel				Tous les 15 jours		
Lunel-Viel CV						
Saint Just					Tous les 15 jours	
Saint Just CV						
Saint Nazaire de Pezan					Tous les 15 jours	
Saint Nazaire de Pezan CV						
Galargues		Tous les 15 jours				
Campagne		Tous les 15 jours				
Garrigues		Tous les 15 jours				



Le service déchets assure en régie la gestion du parc de bacs, que cela soit concernant les nouvelles dotations ou les actions de maintenance. Au 31 décembre 2020, le parc de bacs pour la collecte des emballages ménagers recyclables est le suivant :

contenance	TOTAL
660L	618
360L	12
340L	32
240L	295
180L	4 742
140L	6 816
120L	75
90L	3
80L	1 698
	<b>14 291</b>

➤ Le papier :

La collecte du papier en porte à porte est en place.

Les maisons individuelles sont donc équipées d'une caissette bleue d'une capacité de 42 litres.

L'habitat collectif et les écarts sont équipés de bacs à couvercle bleu fermés à clef avec un opercule, d'une capacité de 240 litres ; ils sont collectés soit en C1 soit en C 0,5 selon la vitesse à laquelle ils se remplissent.

Quant aux centres villes de Lunel et de Marsillargues, ils ont été équipés de sacs bleus d'une capacité de 30 litres, collectés en C1.

Ces caissettes, bacs et sacs bleus ont été achetées par la Communauté de Communes et la maintenance est assurée par le service gestion des déchets.

L'organisation de la collecte du papier est détaillée dans le tableau suivant :

	<i>L</i>	<i>M</i>	<i>Me</i>	<i>J</i>	<i>V</i>	<i>S</i>
Lunel Nord-Est					Toutes les 4 semaines	
Lunel Nord-Ouest			Toutes les 4 semaines			
Lunel Sud-Est				Toutes les 4 semaines		
Lunel Sud-Ouest	Toutes les 4 semaines					
Lunel Centre Ville (CV)						
Marsillargues				Toutes les 4 semaines		
Marsillargues écarts				Toutes les 4 semaines		
Marsillargues CV						

Saussines	Toutes les 4 semaines					
Boisseron	Toutes les 4 semaines					
Saint Sériès	Toutes les 4 semaines					
Saturargues	Toutes les 4 semaines					
Villetelle	Toutes les 4 semaines					
Saint Christol					Toutes les 4 semaines	
Vérargues					Toutes les 4 semaines	
Lunel-Viel					Toutes les 4 semaines	
Saint Just				Toutes les 4 semaines		
Saint Nazaire de Pezan				Toutes les 4 semaines		
Galargues		Toutes les 4 semaines				
Campagne		Toutes les 4 semaines				
Garrigues		Toutes les 4 semaines				

Le service déchets assure en régie la gestion du parc de bacs, que cela soit concernant les nouvelles dotations ou les actions de maintenance. Au 31 décembre 2020, le parc de bacs pour la collecte du papier est le suivant :

contenance	TOTAL
Caissettes	12 756
240L	788
140L	1
80L	19
	<b>13 564</b>

- Maintenance et gestion des parcs de bacs gris, jaunes ainsi que des sacs jaunes et bleus, et des caissettes bleues

En 2020, le service gestion des déchets, a réalisé **11 295 interventions** chez les usagers pour livrer ou faire une action de maintenance de bacs, soit 21 % de plus qu'en 2019.

- Ferraille et DEEE :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le service gestion des déchets assure la collecte de la ferraille et des DEEE en porte en porte sur appel et prise de rendez-vous sur le numéro vert.

Ce sont 9 098 administrés qui ont été collectés en 2020, **soit 1,5 % de plus qu'en 2019 (malgré l'interruption du service pendant le confinement lié à la crise sanitaire de la COVID pendant 2 mois).**

L'organisation de la collecte est déterminée en fonction du zonage des tournées de collecte des ordures ménagères, avec l'organisation d'une collecte par semaine sur chaque zone.

Le jour de la collecte est variable et modifié chaque semaine afin d'éviter l'organisation de tournées « parallèles » à ce service.

Les usagers appellent le numéro vert et prennent rendez-vous pour une collecte en porte à porte au plus tard une semaine après.

Un tri des matériaux nobles est effectué. Ils sont vendus séparément afin d'obtenir des recettes supérieures.

Sur les 558.98 tonnes de matériaux collectés, on trouve :

- 362,27 tonnes de ferraille classique pour une recette de 25 176,94 €
- 1,853 T de cuivre, aluminium, laiton, zinc, plomb et câbles en cuivre pour une recette de 2 350,85 €
- 19.78 tonnes de DEEE pour une recette de 13 826,65 €.
- 5.077 tonnes de batteries pour une recette de 2 218,60 €

➤ Encombrants en centre-ville de Lunel

Historiquement, une convention a été signée avec la Ville de Lunel afin que la Communauté de Communes reprenne la compétence de collecte des encombrants à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012. Cette convention s'est terminée le 1<sup>er</sup> août 2013.

Seul le centre-ville de Lunel était collecté **sur appel** (périmètre de la collecte en C6 des OM). Afin de limiter les dépôts faits par les usagers ne respectant pas le système, une collecte hebdomadaire était réalisée sur tout ce périmètre.

Par la suite, c'est la commune de Lunel qui a assuré le nettoyage des encombrants tous les jours jusqu'au 31 décembre 2014.

La Communauté de communes du Pays de Lunel assume entièrement cette compétence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 : une collecte est réalisée sur le centre-ville de Lunel et celui de Marsillargues 3 fois par semaine, afin d'enlever les dépôts sauvages.

Bilan :

- Commune de Lunel : 644 mini-bennes ont été évacuées du périmètre, soit une estimation de 1 288 m<sup>3</sup> pour l'année avec une moyenne 3,2 camions le mardi, 3,4 le jeudi et 3,3 le samedi.
- Commune de Marsillargues : 426 mini-bennes pour l'année, soit 852 m<sup>3</sup> avec une moyenne de 2,2 camions le lundi, 2 le mercredi et 2,1 le vendredi.
- On estime que le tonnage correspondant est de 278,20 tonnes, d'après une densité appliquée de 130 kg/m<sup>3</sup>.

La répartition des déchets collectés est la suivante :

- 20,98 % d'encombrants
- 24,6 % de ferraille et DEEE
- 24 % de cartons
- 13,8 % de bois et meubles
- 10,3 % de végétaux
- 7,8 % de gravats

Par rapport à 2019, on constate une hausse de 11 % des tonnages collectés. Par contre, la répartition montre une hausse de la ferraille. Ces usagers ne sont pas passés par la CCPL pour une prise de rendez-vous.

- En apport volontaire

- Le verre

Depuis la généralisation de la collecte en porte à porte du papier et des emballages recyclables, seules restent les colonnes d'apport volontaire pour le verre.

Le taux d'équipement est conforme aux préconisations d'Eco-Emballages afin d'obtenir de bons résultats de collecte.

au 31 décembre 2020	colonnes verre	Nbre hab / colonne
St Christol	9	136
Vérargues	7	
Lunel Viel	21	189
St Nazaire de Pezan	6	105
Boisseron	7	287
Saussines	3	351
St Sériès	6	167
Saturargues	9	110
Villetelle	3	491
Marsillargues	32	197
St Just	14	235
Galargues	3	250
Campagne	1	321
Garrigues	1	181
Lunel	65	407
Déchèteries	7	
Campings	5	
<b>TOTAL</b>	<b>199</b>	<b>254</b>

199 colonnes sont donc en service, dont 107 colonnes enterrées (54 %).

Le parc de colonnes à verre en place est propriété de la Communauté.

#### Bilan des actions de maintenance du parc de colonnes à verre

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Remplacement de colonne brûlée	3	-	-	2	-	-	-	-	-	1	-
Remplacement d'une vieille colonne <sup>6</sup>	2	-	1	-	-	1	-	1	-	-	-
Remplacement d'une colonne cassée	4	-	10	4	-	1	4	2	-	-	2
Remplacement par une colonne enterrée ou aérienne	10	3	15	23	13	6	7	8	6	3	2
Pompage eaux colonnes enterrées	-	-	-	-	6	1	-	-	-	-	6
Maintenance bornes colonnes enterrées	-	-	-	-	17	75	-	6	-	-	10
Retrait de colonne	2	1	2	1	4	5	4	4	5	-	1

<sup>6</sup> les vieilles colonnes sont des colonnes qui appartenait aux mairies et qui ont été reprises par la CCPL

Nouvelle colonne installée	6	-	3	5	1	5	4	3	4	-	1
Colonne déplacée	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1

Au 31 décembre 2020, il y a 15 colonnes en stock qui sont utilisables pour la maintenance, qui viennent essentiellement des échanges avec les colonnes enterrées.

➤ Les vêtements :

La Communauté de Communes a signé le 17 novembre 2008 une convention pour la collecte des textiles en colonnes d'apport volontaire.

La société place gratuitement sur les emplacements validés par chaque commune des colonnes de 3 m<sup>3</sup> permettant de collecter les articles suivants :

- tous les vêtements et chaussures
- linge de maison et d'ameublement

Elle se charge ensuite de collecter ces colonnes de manière régulière et de diriger le textile selon sa qualité vers des centres de vêtements d'occasion, ou vers des filières d'utilisation de fibres textiles devenues alors matière première.

Bilan : 26 points de dépôts sont en place au 31 décembre 2020.

On estime que 87 tonnes ont pu être récupérées en 2020, soit 1,72 kg/hab.an (pour 125 tonnes en 2019). Les données de début d'année n'ont pas pu être récupérées et il n'y a pas eu de collecte pendant la crise sanitaire entre le 15 mars et fin juin.

▪ En déchèteries

La Communauté de Communes est équipée de 3 déchèteries, soit une déchèterie pour 16 396 habitants.

Elles sont situées de manière à ce que chaque usager soit à moins de 10 minutes de l'un des 3 sites. Un programme de rénovation a été engagé en 2018. Les déchèteries de Lunel et Marsillargues ont donc été rénovées en 2019 afin de les mettre aux normes

☞ La localisation des 3 déchèteries :

- Saturargues : sur le rond-point de l'échangeur A9
- Marsillargues : chemin des prés
- Lunel : chemin du Fesc

☞ Les horaires :

Les 3 déchèteries sont fermées les jours fériés.

La crise sanitaire a beaucoup impacté le service des déchèteries. Le premier confinement entre le 15 mars et 4 mai, a nécessité la fermeture de l'accueil des particuliers. Seuls les déchets des professionnels ont pu être pris en charge sur la déchèterie de Lunel uniquement sur des horaires aménagés.

A la réouverture, seules les déchèteries de Lunel et Marsillargues sont restées en fonctionnement. Des travaux sur la déchèterie de Saturargues ont été commencés afin de garantir le minimum de sécurité sanitaire aux usagers et au personnel. Elle a pu rouvrir le 2 novembre avec un accueil réservé aux communes du nord et pour les flux végétaux et encombrants uniquement.

De nouveaux horaires ont été mis en place :

- Déchèterie de Lunel, fermée le dimanche
  - Du 02 mai au 30 septembre :  
Lundi au samedi 8h00-18h30
  
  - Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril :  
Lundi au samedi 8h00-17h30
  
- Déchèterie de Marsillargues, fermée le dimanche
  - Du 02 mai au 30 septembre :  
Lundi au samedi 9h00-12h00 et 14h30-18h30
  
  - Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril :  
Lundi au samedi 9h00-12h00 et 13h30-17h30
  
- Point déchets de Saturargues, fermé le dimanche, lundi, mardi et jeudi
  - Toute l'année  
Mercredi et vendredi 9h-12h00 et 13h30-17h30 et Samedi 9h00-17h00

☞ Les déchets qui peuvent y être déposés :

- Emballages en verre
- papier / carton
- encombrants
- piles et accumulateurs
- plastiques agricoles (uniquement à Marsillargues)
- huile de vidange et bidons souillés
- déchets inertes
- végétaux
- bois
- déchets non recyclables et non incinérables : tel que le placoplâtre par exemple
- pneus
- DMS
- vêtements

☞ Les déchets qui y sont refusés :

- les OM résiduelles qui ne sont pas du carton, du papier ou du verre d'emballage
- les cadavres d'animaux
- les DIS
- les déchets explosifs, radioactifs ou amiantés
- ferraille
- DEEE

☞ Les particuliers peuvent accéder à la déchèterie grâce à une carte d'accès gratuite, remise dans les mairies ou à la Communauté de Communes pour Lunel, sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise du ou des véhicules concernés.

Des autorisations temporaires sont données à titre exceptionnel lors de prêt de véhicules ou de location. Elles ne sont délivrées que par la Communauté de Communes.

Les dépôts réalisés avec un véhicule de type professionnel (camion plateau, fourgon...) font l'objet d'autorisations spéciales, impliquant une facturation par la suite, selon les tarifs appliqués aux professionnels.

En 2020, 158 autorisations payantes, 51 autorisations gratuites et 2 216 cartes d'accès en déchèteries (dont 1 491 à l'accueil de la CCPL) ont été remises.

☞ Les habitants des communes de Saussines, Galargues, Campagne et Garrigues se présentent quant à eux à la déchèterie de Sommières (Communauté de Communes du Pays de Sommières). Une convention a été signée : la Communauté de communes du Pays de Lunel verse une contribution financière à la Communauté de Communes du Pays de Sommières. La commune de Boisseron a été détournée également vers Sommières à compter du 1<sup>er</sup> septembre suite à la fermeture de Saturargues et ce jusqu'au 31 décembre 2021.

☞ L'évolution du nombre annuel de visites des particuliers est le suivant :

Nombre de visites	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Marsillargues</b>	11 124	10 826	22 302	24 356	24 382	25 767	26 595	28 112	28 919	27 382	29 728	41 396*
<b>Lunel</b>	56 964	58 646	60 746	58 475	59 657	62 150	67 614	68 011	74 096	62 503	72 750	83 283
<b>Saturargues</b>	41 223	45 685	47 566	39787	46 358	46 623	50 577	51 946	60 505	52 411	60 736	17 268 **
<b>Site de broyage</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 579
<b>Total</b>	<b>109 311</b>	<b>115 157</b>	<b>130 614</b>	<b>122 618</b>	<b>130 397</b>	<b>134 540</b>	<b>144 786</b>	<b>148 069</b>	<b>163 520</b>	<b>142 296</b>	<b>163 214</b>	<b>141 947</b>

\*la déchèterie de Marsillargues a été fermée du 15 mars au 4 mai à cause de la crise sanitaire de la COVID

\*\*la déchèterie de Saturargues a été fermée du 15 mars au 1er novembre à cause de la crise sanitaire et a rouvert avec seulement 2 flux, en attente de l'ouverture de la nouvelle déchèterie située à Villetelle à l'horizon 2022.

Le site de broyage accueille uniquement les déchets verts depuis mai.

La fréquentation des particuliers en déchèterie a baissé de 13 % par rapport à 2019 (site de broyage compris). Ceci est largement dû à la crise sanitaire, mais si les mois suivants la fermeture, les fréquentations ont explosé et se sont réparties entre deux déchèteries au lieu de trois.

Les moyennes journalières (hors professionnels) sont de :

- 166 passages par jour à Marsillargues (249 jours d'ouverture)
- 286 passages par jour à Lunel (291 jours d'ouverture)
- 201 passages par jour pour Saturargues (86 jours d'ouverture)
- 28 passages par jour (195 jours d'ouverture)

☞ Apports des mairies en déchèterie :

Communes	Apports en m <sup>3</sup>
Lunel (ST + Nicollin)	2 079,5
Lunel-Viel	319
Marsillargues	737
Saint Just	90,5
Saint Nazaire de Pezan	130,5
Saussines	15
Entre-Vignes	298,1
Galargues	0
Campagne	0
Garrigues	0
Boisseron	82,5
Saint Sériès	48,5
Saturargues	357
Villetelle	128
Autres administrations	36,5
Régie	2 287,5
<b>TOTAL</b>	<b>6 609,15</b>

Ce volume représente 5,7 % des volumes globaux évacués des déchèteries, et **23 % de plus qu'en 2019**.  
Ce chiffre ne reflète pas la réalité.



## 2. La collecte des déchets non ménagers

Ces déchets sont collectés :

- lors de la collecte des ordures ménagères résiduelles, des EMR et du papier
- par les agents du service déchets :
  - ce sont les cartons et caquettes des professionnels du centre-ville de Lunel qui sont collectés en porte à porte. Au 31 décembre 2020, ce sont 135 commerces qui sont concernés. Les cartons rejoignent ensuite les apports en déchèteries, résultats ci-dessous :

-	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Poids cartons collectés en tonnes	71,92	94,54	119,6*	54,6*	134,61*	176,68 *	151,20*	259,77*	295,65*	297,85*	326.13*	170,87*	153,44*

\* estimation en fonction des volumes collectés, la séparation ne se faisant plus en déchèterie

- les déchets métalliques collectés en porte à porte et redirigés vers des bennes entreposés dans les services techniques de la Communauté de communes
- Lors des fêtes votives :
  - le verre des cafetiers et des bodegas est collecté en porte à porte lors des fêtes. Il est à noter que le verre étant interdit par arrêté préfectoral.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnes de verre collectées	13,2	10,6	9,00	10,22	9,8	8,92	12,92	11,82	11,00	11,44	9.4	9.7	1.6

Le faible tonnage s'explique par l'annulation des festivités l'été 2020 à cause de la crise sanitaire

- Les huiles de fritures des bodégas sont récupérées dans des fûts pendant les fêtes des communes, afin d'être collectées et traitées par une entreprise agréée. Depuis 2008, le service a été proposé à toutes les communes (jusqu'ici seules les communes de Lunel et Marsillargues étaient équipées). Les déchèteries récupèrent également les huiles cette année.

- Dans les déchèteries :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'accès des professionnels en déchèterie est devenu payant.

Les tarifs dépendent du type de matériau déposé et du volume estimé. Ils ont été modifiés au 1er avril 2017 pour tenir compte de l'évolution du coût du service et se rapprocher des tarifs pratiqués dans les collectivités environnantes.

<b>Matériau</b>	<b>Jusqu'au 31 mars 2017</b> <b>Tarif au m<sup>3</sup></b>	<b>1<sup>er</sup> avril 2017</b> <b>Tarif au m<sup>3</sup></b>
Gravats	12 €	24 €
Encombrants	12 €	24 €
Bois	10 €	20 €
Plastiques agricoles	8 €	8 €
Déchets non incinérables et non recyclables	20 €	28 €
Végétaux	9 € en déchèterie et 5 € au site de broyage	16 € en déchèterie et 13 € au site de broyage
Forfait volume inférieur à 0,5 m <sup>3</sup>	5 €	12 €

Les professionnels doivent signer un contrat afin de pouvoir accéder aux déchèteries. Celui-ci précise notamment le règlement des déchèteries et le mode de recouvrement des paiements. Chaque professionnel obtient, en échange, une carte individualisée et numérotée afin que le gardien puisse attribuer chaque dépôt à une entreprise. La facturation est déclenchée de façon mensuelle ou dès que le montant de 20 € est atteint, soit postérieurement au dépôt.

Bilan : 1 178 entreprises ont un contrat au 31 décembre 2020 dont 24 administrations, 57 agriculteurs, 556 commerçants, 531 artisans et 10 salariés rémunérés en chèque emploi service, soit 97 contrats de plus qu'en 2019.

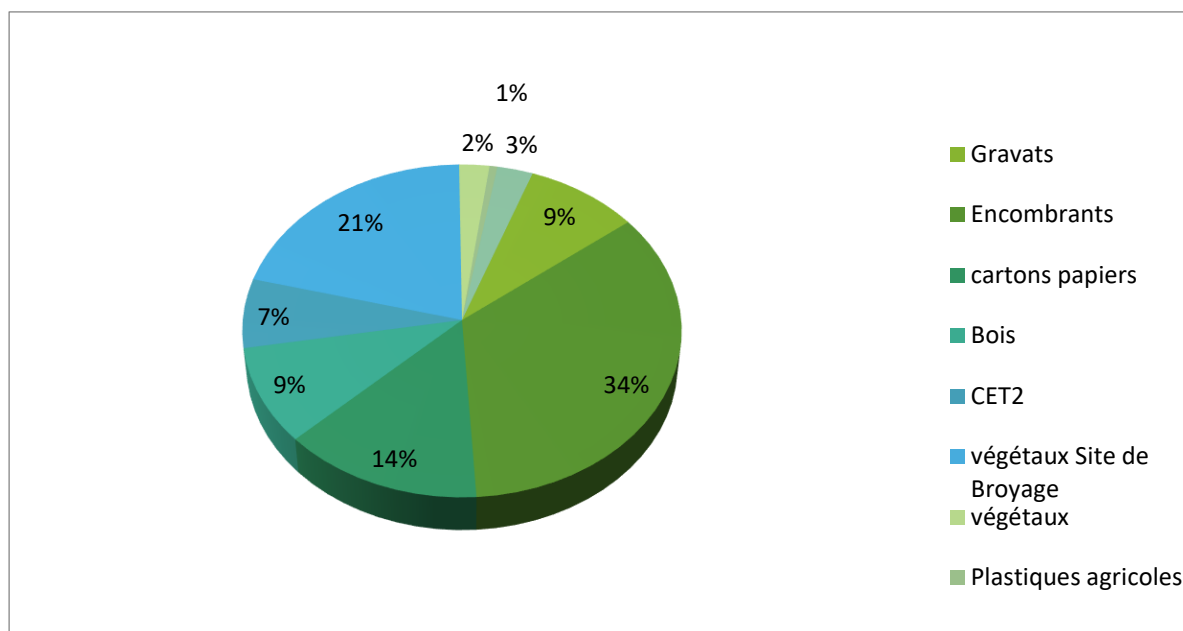
Selon les données retournées par les gardiens permettant de facturer les professionnels, ce sont 9 843 m<sup>3</sup> qui ont été déposés, soit 8,5 % des volumes entrants en déchèterie.

Il est très difficile pour les gardiens d'estimer les volumes déposés. Une pesée à l'aide d'un pont bascule aurait été plus adaptée, mais l'investissement aurait été très important alors que cette procédure est temporaire et en attente de la mise en place d'une déchèterie dédiée aux professionnels et développée par une entreprise privée.

La mise en place de l'accès payant permet de respecter la loi, mais aussi de favoriser l'initiative privée qui nous permettrait de ne plus avoir à gérer les déchets des professionnels.

Le montant titré en 2020 est de 159 674,31 € (**soit 19 % de moins qu'en 2019**). Le taux d'impayés 2020 est de 13,02 % au 15 avril 2021, après avoir pratiqué un certain nombre d'interdictions d'accès et l'intervention de la perception. Ce taux est plus fort que les années précédentes et on peut faire un lien avec la fermeture de beaucoup de TPE en lien avec la crise sanitaire.

Les graphes suivants présentent la proportion en volume des apports des professionnels en déchèteries en 2020.



Les pourcentages des gravats ont diminué de 16 à 9 %. En effet, les camions des professionnels sont dirigés vers la carrière LRM depuis la crise sanitaire. Les végétaux sont en hausse de 15 à 21%.

C'est le service déchets qui assure la saisie de tous les bons de dépôt dans le logiciel de facturation, l'émission des factures, ainsi que le recouvrement des paiements par le biais d'une régie de recettes.

**2 061 factures ont été émises de décembre 2019 à novembre 2020, soit 5,4 % de plus que la période précédente.**

**Il est à noter que 104 apports ont été faits par des personnes qui sont passés en force à l'entrée de la déchèterie, soit 95 % de moins qu'en 2019. La raison essentielle est la fermeture de la déchèterie de Saturargues, puis la présence de murs sur les quais à sa réouverture**

### 3. Les tonnages et leur évolution

#### a. Collecte en porte à porte

Type	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Evolution 2019-2020
Collecte des OM résiduelles	14 074	13 868	13 602	13 078	12 543	12 602	12 576	12 733	12 815	12 453	13 026	+4,6%
collecte sélective des EMR *	1 135,94	1 112,92	1 077,7	1 156,02	1 261,52	1262,92	1 224,16	1 176,32	1 254,68	1 261,02	1 396,92	+10,78%
collecte sélective du papier*	1 056,82	963,06	838,36	795,98	789,58	744,06	740,76	676,64	729,54	621,66	524,08	-15,69%
Collecte ferraille et DEEE	434,17	458,03	442,92	398,42	403,49	465,87	487,10	486,21	474,22	488,10	558,98	+14,52%
<b>total</b>	<b>16 701</b>	<b>16 402</b>	<b>15 961</b>	<b>15 428</b>	<b>14 998</b>	<b>15 075</b>	<b>15 028</b>	<b>15 072</b>	<b>15 273</b>	<b>14 823</b>	<b>14 947</b>	<b>+0.84%</b>
<b>Soit en kg/hab.an</b>	<b>359,96</b>	<b>346,25</b>	<b>344,46</b>	<b>320,62</b>	<b>308,58</b>	<b>309,02</b>	<b>309,47</b>	<b>309,62</b>	<b>310,49</b>	<b>295,06</b>	<b>294,85</b>	

\* Refus compris

#### b. Collecte en apport volontaire

type	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Evolution 2019-2020
conteneur verre	1 190,14	1 192,10	1 122,49	1 187,85	1 268,68	1 366,56	1 305,56	1 366,49	1 404,03	1476,90	1 582,34	+7,14%
Conteneur DASRI	0,679	0,704	0,838	0,855	0,844	Arrêt collecte	-	-	-	-	-	-
Conteneur vêtements	84,3	130,65	Pas de données	133,22	136,13	118,49	134,82	138,58	139,78	125,61	87,04	+30,7%
<b>total</b>	<b>1275</b>	<b>1303</b>	<b>1123</b>	<b>1322</b>	<b>1 406</b>	<b>1 485</b>	<b>1 440</b>	<b>1 505</b>	<b>1 544</b>	<b>1 602</b>	<b>1 669</b>	
<b>Soit en kg/hab.an</b>	<b>27,48</b>	<b>27,51</b>	<b>24,24</b>	<b>27,47</b>	<b>28,92</b>	<b>30,44</b>	<b>29,65</b>	<b>30,92</b>	<b>31,38</b>	<b>31,89</b>	<b>32,93</b>	

Ci-dessous se trouve le détail de la collecte sélective du verre commune par commune. Les apports des colonnes de déchèteries sont comptabilisés et reportés sur les communes concernées.

classement 2020		Kg/hab.an 2013	Kg/hab.an 2014	Kg/hab.an 2015	Kg/hab.an 2016	Kg/hab.an 2017	Kg/hab.an 2018	Kg/hab.an 2019	Kg/hab.an 2020
1	Saturargues	46,59	56,18	52,94	45,09	72,50	57,65	70,74	72,82
2	Saint Nazaire de Pezan	43,42	52,92	45,86	46,19	62,41	58,49	78,84	68,66
3	Saint Christol	45,66	36,02	35,74	34,16	48,97	52,26	51,89	64,79
4	Vérargues	40,16	43,29	37,82	41	50,70	53,13	60,37	62,30
5	Saint Sériès	38,17	39,66	50,70	44,77	52,96	51,68	57,70	52,58
6	Villetelle	25,90	28,42	32,15	29	29,56	37,37	42,20	47,36
7	Lunel-Viel	28	36,43	33,25	27,03	35,56	36,14	40,05	44,56
8	Saussines	27,88	30,59	31,50	29,17	27,59	31,55	28,72	42,09
9	Saint Just	33,95	38,08	34,15	33,20	38,43	37,04	35,36	42,07
10	Garrigues	55,63	47,30	26,54	35,80	26,97	40,64	38,34	40,68
11	Marsillargues	26,46	32,97	32,56	25,99	33,58	34,24	37,30	39,45
12	Boisseron	27,82	29,77	34,34	23,70	35,04	26,25	34,09	37,98
13	Campagne	44,20	59,48	20,03	21,03	21,73	42,63	24,23	33,47
14	Galargues	33,66	39,53	27,67	24,67	32,07	36,73	24,49	26,96
15	Lunel	19,03	41,67	20,48	21,08	20,75	22,15	20,83	23,22

Le système de pesage étant différent d'un collecteur à l'autre, et sa fiabilité étant souvent contestable, ces chiffres sont à prendre avec précaution, ils sont comparables sur une même année mais difficilement d'une année sur l'autre.

La facturation ne se fait de toute façon que sur les poids réellement livrés à la Verrerie, la pesée embarquée n'est qu'une information nous permettant de jauger la performance de chaque colonne.

Le tonnage collecté dans les campings est 12,825 tonnes.

Le poids collecté en déchèterie est reporté sur chaque commune d'après les listings des fréquentations des usagers.

### c. Les déchèteries

Matériaux	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Evolution 2019-2020
Encombrants	3 071	3075	3 384	3 640	4 009	4 585	4 762	4 989	3 900	-21,8%

Déchets inertes non recyclables	13 000	13 378	1 263	680	762	227	127	419	104	-75,2%
Déchets inertes recyclables	-	-	5585	6369	7 310	7 477	8 271	9 144	5 730	-37,3%
Cartons	653	713	789	781	696	760	842	813	789	-2,95%
Végétaux	5 726	4895	5 576	6937	5 563	5 887	7 292	7 542	6 475	-14,4%
Bois	1 894	1880	2 065	2175	2 081	2 454	3 046	2 452	2 617	+6,7%
Meubles	-	-	-	-	55	88	127	127	152	+19,7%
Déchets non recyclables non incinérables	1 492	1528	1 168	1168	951	958	1 399	1 771	1 075	-39%
Plâtre									221,88	-
Batteries	9,507	6,371	5,51	5,354	4,637	3,874	3,756	1,049	5,077	+383 %
Pneus	17,64	17,52	13,49	17,45	26,86	21,58	24,47	30,54	28,73	-5,92%
Plastiques agricoles	13,58	32,50	0	23,20	28,22	23,52	10,26	26,56	46,50	+75%
Piles et accumulateurs	2,322	2,022	2,298	2,147	2,09	1,96	1,474	1,741	1,945	+11,7%
DEEE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bidons souillés d'huile de vidange	40,17	40,08	47,05	49,47	44,21	52,49	49,14	40,51	55,55	+37,1%
DMS										
Huile de vidange	13,95	19,17	18,90	9,9	16,86	20,28	20,34			
<b>Total</b>	<b>26 384</b>	<b>25 995</b>	<b>20 304</b>	<b>22 026</b>	<b>21 547</b>	<b>22 561</b>	<b>25 975</b>	<b>27 357</b>	<b>21 201</b>	<b>-23,3%</b>
<b>Soit en kg/hab.an</b>	<b>569</b>	<b>561</b>	<b>436</b>	<b>451</b>	<b>444</b>	<b>463</b>	<b>528</b>	<b>544</b>	<b>418</b>	

Le nombre de bennes de déchèteries évacuées pour l'année 2020 pour certains matériaux est présenté dans le tableau suivant :

	Nombre de bennes	volume des bennes
Cartons	459	30 m <sup>3</sup>
Encombrants	1 279	30 m <sup>3</sup>
Ferrailles	91	30 m <sup>3</sup>

Déchets inertes recyclables	766	10 m <sup>3</sup>
Déchets inertes non recyclables	13	10 m <sup>3</sup>
Végétaux	976	30 m <sup>3</sup>
Verre	1	10 m <sup>3</sup>
Bois	557	30 m <sup>3</sup>
CET II	179	30 m <sup>3</sup>
Plâtre	52	30 m <sup>3</sup>
Pneus	5	30 m <sup>3</sup>
	<b>4378</b>	

Le nombre de rotations de bennes a baissé de 41,8 % par rapport à l'année. La crise de la COVID en est la raison. Seule la déchèterie de Lunel est restée ouverte pendant le confinement de mars avril 2020 et la déchèterie de Saturargues n'a rouvert qu'en novembre avec seulement deux flux.

#### 4. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

##### a. Les filières de traitement au 31 décembre 2020

Selon les matériaux, plusieurs filières se succèdent.

	premières filières		deuxièmes filières
Matériaux	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Mode de traitement	
<b>OM résiduelles et encombrants</b>	UIOM Ocréal 34400 Lunel Viel contrat avec le SMEPE	-incinération avec production d'électricité  -les encombrants sont broyés avant d'être incinérés	-ferrailles : recyclage – SOLAC à Fos sur Mer (13)  -mâchefers : maturation – plateforme de Vedène (84) puis utilisation en sous couche routière  -cendres et boues : stockage en CET I à Bellegarde (30)
<b>EMR</b>	Centre de tri PAPREC 34130 Lansargues	tri et mise en balles	-refus de tri : traitement UIOM Ocréal  -les sites de recyclage des matériaux soutenus par Eco Emballages dans le cadre de la reprise garantie :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• plastiques → PAPREC (44 700 Orvault)</li> <li>• cartons → COVED (95 815 Argenteuil)</li> <li>• briques → COVED (95 815 Argenteuil)</li> <li>• aluminium → COVED (95 815 Argenteuil)</li> <li>• acier → COVED (95 815 Argenteuil)</li> </ul>
<b>papier / journaux / magazines</b>	Centre de tri de PAPREC 34130 Lansargues	tri	-recyclage : papeteries Etienne (13000 Arles)



<b>verre</b>	Verrerie du Languedoc 30310 Vergèze	tri et recyclage	
<b>déchets inertes</b>	LRM 34403 Lunel	stockage	
<b>ferraille</b>	Durand Récupération 30900 Nîmes	Regroupement et broyage	-recyclage en aciéries : Fonderies françaises (ASCO) ou fonderies espagnoles (FRAGNOR / CELSA)
<b>cartons (déchèteries)</b>	Centre de tri PAPREC 34130 Lansargues	tri	-recyclage : soit filière Eco Emballages (COVED Argenteuil), soit filière professionnelles (autres papeteries)
<b>végétaux</b>	Site de broyage Services techniques de la Communauté de Communes 34590 Marsillargues	broyage	-le broyat a été évacué par différents prestataire et sur plusieurs sites, avec cependant le même traitement : le compostage
<b>plastiques agricoles</b>	COVED 26230 Roussas	recyclage	
<b>batteries</b>	Durand Récupération 30900 Nîmes	collecte et regroupement	-transfert sur le site de la Société de traitement chimique des métaux de Bazoches les Gallerandes (45) pour subir traitement adéquat : broyage, puis neutralisation des acides et séparation des différents composants pour être recyclés à 90%

<b>Piles et accumulateurs</b>	ACOOR Environnement 33610 Cestas	collecte et regroupement	- transfert sur un centre de tri, puis selon leur nature, les piles et accumulateurs rejoignent différents sites pour que les métaux qu'ils contiennent soient recyclés  contrat avec COREPILE 75016 Paris
<b> pneus</b>	filière ALIAPUR, dont le collecteur est SMN Montpellier	collecte et regroupement	-incinération en cimenteries en tant que combustible
<b>Cartouches d'encre</b>	PRO-XL 34 055 Montpellier	collecte et regroupement	-la société INNOTECH revalorise les cartouches d'encre usagées en les remettants en état (en changeant les pièces d'usure) et en refaisant des produits équivalents aux produits neufs.
<b>huile de vidange</b>	TRIADIS 34 420 Villeneuve les Béziers	collecte et regroupement	-huile de vidange : incinération en cimenterie en tant que combustible
<b>Bois</b>	Sud Broyage 30 900 Nîmes	Tri et broyage	-transfert en Italie pour recyclage en panneaux de particules  -chaufferies
<b>Déchets non recyclables non incinérables</b>	Centre de tri de PAPREC 34130 Lansargues	Regroupement	-enfouissement en CET II :
<b>DEEE</b>	Filière ECOLOGIC dont le collecteur est Varray Parisi 34 Castelnau le lez	tri, démantèlement, broyage	-une fois séparés, les différents matériaux (cartes électroniques, métaux ferreux et non ferreux, plastiques...) sont dirigés vers des filières de recyclage ou de traitement adéquat

<b>DMS</b>	Filière ECODDS dont le collecteur est TRIADIS  34 420 Villeneuve les Béziers	collecte et regroupement	-selon la nature, les différents déchets sont orientés vers différentes filières (recyclage, incinération avec récupération d'énergie, neutralisation, prétraitement)
<b>Vêtements</b>	PHILTEX  30 Garons	Collecte et regroupement	-selon sa qualité, le textile est repris dans des centres de vêtements d'occasion ou dans des filières d'utilisation des fibres textiles devenues alors matière première
<b>Meubles</b>	Filière Eco-mobilier dont le collecteur est PAPREC  30 260 Liouc	Collecte et regroupement	selon la nature, les différents déchets sont orientés vers différentes filières (recyclage, incinération avec récupération d'énergie, élimination)

### b. Le site de broyage :

Le site de broyage des végétaux de la Communauté de Communes du Pays de Lunel se situe sur le site des services techniques de la communauté, route du Pont de Lunel, à Marsillargues. Ce site était géré en régie directe avec du personnel de la communauté jusqu'en 2016.

Depuis 2017, un prestataire intervient pour assurer le broyage des déchets verts issus des déchèteries et amenés directement par les professionnels.

L'augmentation constante des quantités de déchets produits, tant par les particuliers que les professionnels, a poussé les collectivités à développer les filières de recyclage et de valorisation. Après des efforts par la mise en place d'opérations de collecte et de tri des déchets d'emballages, c'est la valorisation des déchets organiques qui doit prendre de l'ampleur. Le compostage, procédé naturel de valorisation et de stabilisation de ces déchets, s'inscrit entièrement dans cette évolution, en permettant une valorisation agricole.

Une **expérimentation de compostage de déchets verts a été lancée dès 2011** sur les services techniques de la CCPL. MicroTerra, installé à Via Innova, apporte une assistance technique et un soutien méthodologique aux équipes de la Communauté de Communes. Cette expérimentation a pu démontrer la capacité technique de nos équipes à obtenir un compost de haute qualité sur un cycle court de production (moins de 3 mois) alors que les autres plateformes l'obtiennent en 5-6 mois. Les tâches ont été optimisées permettant d'intervenir de façon limitée à 2 ½ journées par semaine.

En 2018, l'expérimentation a pris fin avec un dernier lot de compost de 200 tonnes fournies aux agriculteurs et communes du territoire.

Par ailleurs, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, une clause a été intégrée dans le marché de broyage et de traitement des déchets verts, afin d'évacuer au moins 2000 tonnes de broyat vers des exploitations agricoles du territoire.

Bilan 2020 compostage à la ferme : 3 236,91 tonnes de déchets verts ont été déposés dans des parcelles agricoles

### c. La décharge brute de Marsillarques

Le suivi du site s'est mis en place selon l'Arrêté Préfectoral complémentaire n°99-I-1729, du 29 juin 1999.

Un rapport pour l'année 2020 fait l'objet d'un autre document et sera approuvé au conseil de Communauté du 2 juillet 2021.

Pour toute information, se reporter à ce rapport.

### d. Les composteurs individuels et collectifs

L'opération « compostage individuel » a commencé en juin 1999, elle s'est poursuivie depuis.

Au 31 décembre 2020, le bilan est le suivant :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	foyers équipés	% foyers pavillonnaires équipés
Boisseron	17	27	66	24	19	18	14	11	27	21	493	50.98
Lunel	100	310	714	219	129	113	105	112	146	168	3 809	40.54
Lunel-Viel	17	46	41	34	23	28	27	28	22	30	641	39.23
Marsillargues	22	65	123	47	29	18	2	30	51	37	844	28.95
Saturargues	3	21	9	12	13	7	3	4	9	16	204	45.03
Saussines	4	27	59	10	6	6	5	7	12	10	268	54.14
Entre-Vignes St Christol	12	32	37	9	7	3	6	13	13	10	312	41.32
St Just	20	47	92	30	20	12	13	24	28	26	567	39.38
St Nazaire	3	7	13	5	3	2	2	2	5	3	95	28.96
St Sériès	2	22	56	8	6	3	10	4	11	10	238	51.85
Entre-Vignes Vérargues	2	13	12	6	2	5	0	6	2	6	147	52.13
Villetelle	5	36	47	20	10	5	9	11	23	19	345	53.41
Galargues	49		18	63	3	9	5	5	11	10	106	29.44
Campagne	28		8	25	0	0	1	1	1	2	30	18.52
Garrigues	15		7	10	2	5	4	3	4	3	31	30.10
total	207	653	1302	522	272	234	206	261	365	371	8129	39.86

Le suivi du compostage permet de mettre à jour la base de données.

Au 31 décembre 2020 : 8 129 foyers sont équipés sur le territoire de la Communauté de Communes, concernant une population estimée à 20 322 personnes. 573 foyers sont dotés de 2 composteurs.

Lors des réunions de remise, il a été demandé aux foyers désirant s'équiper d'un composteur de signer une convention d'engagement précisant les conditions d'utilisation du matériel mis à disposition.

Par ailleurs, **le compostage collectif** a commencé à se développer depuis fin 2014. Il s'agit de permettre à des foyers qui ne peuvent avoir de composteurs individuels de composter quand même, mais sur des sites collectifs.

La Communauté de communes met à disposition le matériel ainsi que des bioeaux, distribués aux volontaires lors de l'inauguration du site. Le maître composteur est chargé de conseiller et aider les usagers afin que le site fonctionne normalement.

Au 31 décembre 2020, répartition des sites collectifs :

Communes	Cœur de village	Résidences collectives	Etablissements publics	Entreprises
Boisseron			1	1
Lunel		9	6	9
Lunel-Viel	1		1	2

Marsillargues	2			2
Saturargues	1		1	
Saussines	1	1		
Entre-Vignes St Christol	1		1	1
St Just	1	1		
St Nazaire	1			
St Sériès	1	1	1	
Entre-Vignes Vérargues			1	
Villetelle		1	1	
Galargues	1			
Campagne	1			
Garrigues	1			
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>15</b>

## 5. La prévention des déchets et les actions de communication :

Après s'être engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets, la Communauté de Communes du Pays de Lunel a répondu à l'appel à projet de l'ADEME Occitanie et met en place depuis janvier 2018 une démarche formalisée d'économie circulaire, à travers son programme Territoire économe en ressources.

Les services Communication, Développement économique ainsi que Gestion et prévention des déchets se sont étroitement associés pour porter le projet, aidés par une équipe projet constituée de 9 agents.

Au total, ce sont ainsi 23 actions qui seront menées tout au long du programme :

- Développer l'éco-exemplarité de la Communauté de Communes et des communes membres
- Mettre en place une gouvernance partagée
- Sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire, diffuser, partager les connaissances...
- Former les conseillers économiques pour une intégration des enjeux de l'économie circulaire...
- Poursuivre les opérations « Commerce éco-exemplaire » et « Etablissement éco-exemplaire »
- Informer les entreprises concernant les filières de valorisation des déchets existantes
- Promouvoir le don, le réemploi et le recours à la réparation
- Promouvoir l'éco-consommation
- Promouvoir les produits éco-labellisés et les gestes alternatifs
- Mettre en place des espaces « Réemploi » dans les déchèteries
- Sensibiliser les habitants et les acteurs de la restauration au gaspillage alimentaire
- Favoriser l'approvisionnement en circuits courts et en produits locaux
- Favoriser la mise en place de manifestations éco-exemplaires
- Promouvoir le stop-pub
- Augmenter le taux incitatif de la TEOM
- Améliorer les performances de tri
- Promouvoir le compostage individuel, le compostage collectif et le lombricompostage
- Réduire les apports de déchets verts en déchèterie
- Mettre en place une déchèterie dédiée aux professionnels
- Communiquer sur les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés
- Suivre les indicateurs et objectifs du programme.
- Mobiliser les professionnels du tourisme

- Favoriser le don alimentaire

Les actions engagées concernent aussi bien les Ordures Ménagères Résiduelles (OMA) que les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ; les professionnels que les particuliers ou le monde associatif.

Un rapport pour l'année 2020 fait l'objet d'un autre document et est approuvé également au conseil de Communauté du 2 juillet 2021.

Pour toute information, se reporter à ce rapport.

## CALENDRIER DE COLLECTE

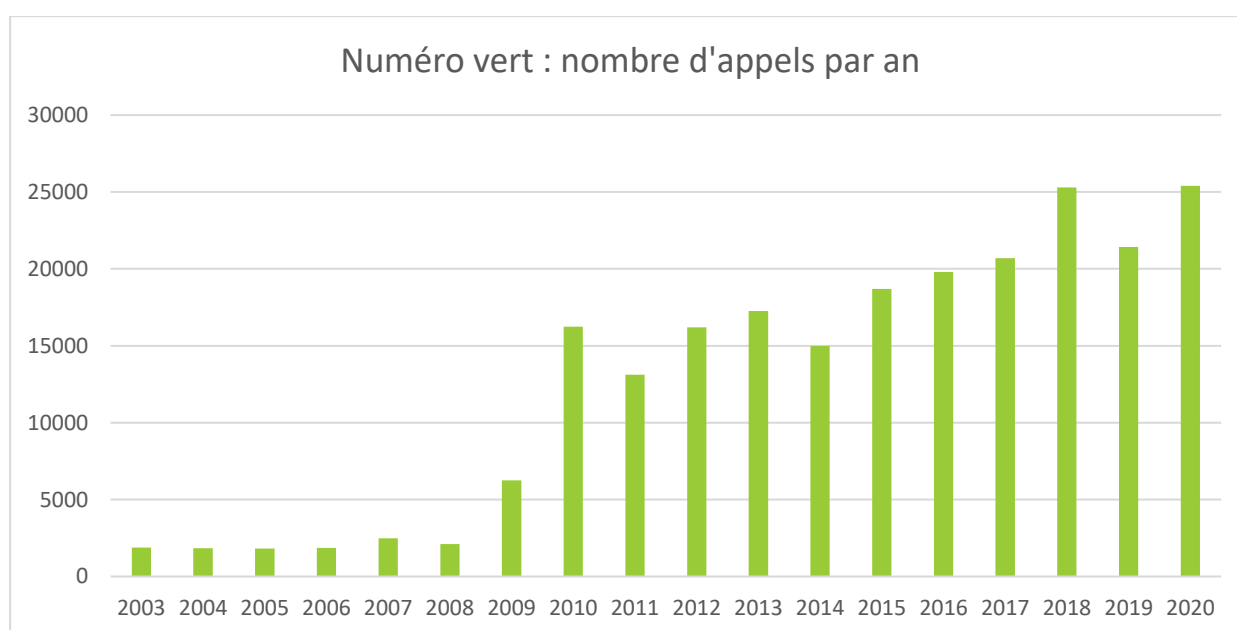
Le personnel technique du service Gestion des déchets, ayant une bonne connaissance du territoire, s'est chargé de la distribution du calendrier de collecte de mi-novembre à fin décembre 2019 pour l'année 2020. Cela évite une mauvaise attribution ou des oublis. De plus, cela donne l'occasion aux agents de rencontrer les usagers et éventuellement de refaire un point sur les consignes de tri.

Le calendrier 2020 « Composter c'est facile, c'est chacun son style » est consacré à toutes les méthodes de compostage.

## NUMERO VERT

Le graphique ci-dessous démontre l'afflux considérable d'appels provenant des administrés de la Communauté de Communes du Pays de Lunel. Le Numéro Vert était utilisé jusqu'en 2009 uniquement pour la gestion des bacs à ordures ménagères et leur suivi.

Depuis la mise en place de la collecte de la ferraille sur rendez-vous en 2010 et la campagne de puçage des bacs en 2013, le nombre d'appel a considérablement augmenté. En 2020, il y a eu 25 408 appels, soit 19 % de plus qu'en 2019 (alors qu'il manque 2 mois de comptabilisation liée à difficultés chez Orange) : la crise sanitaire a engendré beaucoup d'appels.



### III. INDICATEURS FINANCIERS

#### 1. Montant annuel global des dépenses et recettes du service : comparaison 2019/2020

##### a. Les dépenses et recettes de fonctionnement en €TTC

Les dépenses de fonctionnement :

<b>Collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles</b>	Marché de collecte des OM	1 899 769,23	<b>3 030 939,05 €</b>
	Lavage des bacs	16 207,95	
	Fonctionnement	5 027,16	
	Charges de personnel	152 459,72	
	Traitement UIOM	807 251,81	
	Participation SMEPE	144 227,98	
	Maintenance bacs-pièces détachées-puces	5 995,20	

<b>Décharge ou CETII</b>		3 465,28	<b>3 465,28 €</b>
--------------------------	--	----------	-------------------

<b>Collecte et tri des EMR, du papier et du verre</b>	Marché de collecte en porte à porte des EMR et du papier	949 577,32	<b>1 422 998,97 €</b>
	Tri des EMR et du papier	226 562,56	
	Traitement refus de tri	14 107,21	
	Collecte du verre en apport volontaire	74 557,36	
	Fournitures de sacs de tri	12 208,88	
	Versement à la ligue contre le cancer	5 530,11	
	Participation SMEPE	21 269,27	
	Fonctionnement	13 088,39	
	Charges de personnel	106 097,87	

<b>Compostage</b>	Marché de broyage des déchets verts, d'évacuation et de compostage du broyat	157 414,39	<b>215 177,15 €</b>
	Entretien tractopelle	13 380,31	
	Charges de personnel	41 318,01	
	Fonctionnement	3 064,44	

<b>Déchèteries</b>	Marché de rotations de bennes	428 221,34	<b>1 762 913,63 €</b>
	Marché de tri des cartons	13 554,67	
	Marché de collecte et de traitement des déchets toxiques.	16 940,75	
	Marché de traitement des déchets inertes	37 771,16	
	Marché de traitement du bois	229 722,32	
	UIOM Encombrants	238 406,22	
	Marché de traitement des déchets non recyclables et non incinérables	181 631,62	
	Marché de traitement du plâtre	21 767,81	
	Fonctionnement	85 480,83	



	Convention accès des habitants de Saussines, Galargues, Garrigues et Campagne à la déchèterie de la CCPS	62 130,00	
	Charges de personnel	438 547,58	
	Participation SMEPE	8 739,33	
<b>Collectes spécifiques (ferraille - encombrants)</b>	Marché encombrants	167 082,09	<b>339 652,79 €</b>
	Charges de personnel	158 212,40	
	Fonctionnement	14 358,30	
<b>Communication</b>	Equipements et publication	30 781,13	<b>30 781,13 €</b>
<b>Fonctionnement du service gestion des déchets</b>	Fonctionnement	56 280,00	<b>466 252,44 €</b>
	Charges de personnel	409 972,44	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 272 180,44 €</b>	

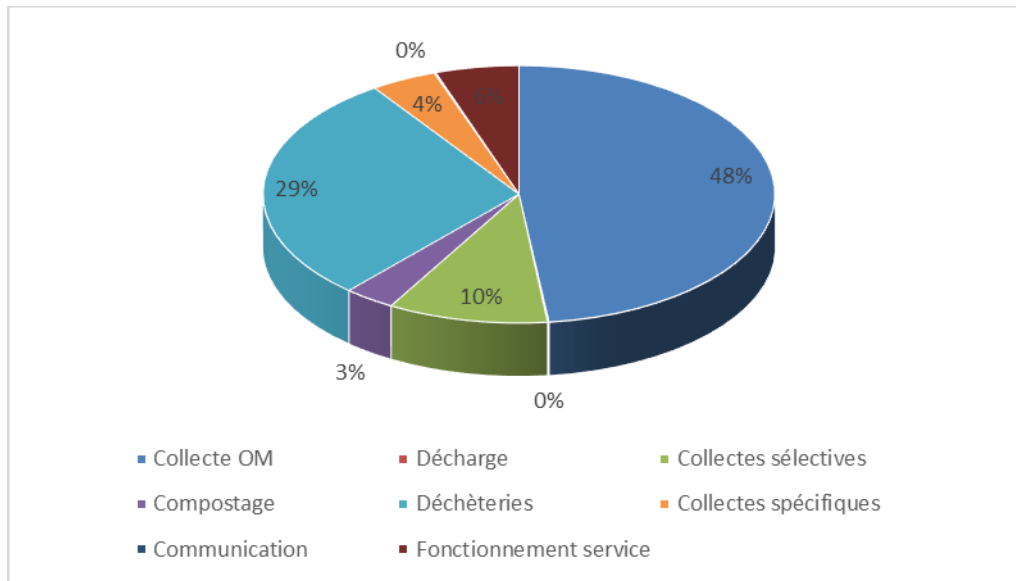
## Les recettes de fonctionnement

<b>Collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles</b>	Remboursement rémunération personnel détaché prestataire de collecte	25 648,03	<b>29 939,63 €</b>
	Remboursement rémunération	1 109,20	
	Rachat bacs usagés	3 182,40	
<b>Décharge ou CETII</b>		0	<b>0</b>
<b>Collecte et tri des EMR, du papier et du verre</b>	Subvention Eco-Emballages tonnes triées et valorisées	377 095,79	<b>505 864,60 €</b>
	Soutien Eco-Emballages développement durable	0	
	Subvention Eco-Folio papier	38 338,62	
	Recette verre	34 286,01	
	Recette acier	7 974,93	
	Recette cartonnettes	25 915,43	
	Recette aluminium	2 898,55	
	Recette briques alimentaires	148,60	
	Recette papier	-16 299,49	
	Recette flaconnages plastiques	31 567,35	
	Remboursement rémunération	3 938,81	
<b>Compostage</b>	Vente enrouleur	1 650,00	<b>1 650,00 €</b>

<b>Déchèteries</b>	Accès payant des professionnels en déchèteries	159 674,31	<b>280 565,45 €</b>
	Remboursement rémunération	28 643,98	
	Soutien Eco-DDS déchets toxiques	2 769,00	
	Soutien Eco-Mobilier Meubles	86 773,40	
	FCTVA	497,96	
	Remboursement sinistre	2 206,80	
<b>Collectes spécifiques (ferraille - encombrants)</b>	Recette ferraille	25 176,94	<b>44 219,71 €</b>
	Recettes batteries	2 218,60	
	Soutien Ecologic DEEE	13 826,65	
	Recettes non ferreux	2 350,85	
	Remboursement rémunération	646,67	
<b>Communication</b>	Subvention ADEME Prévention des déchets	27 500,00	<b>27 500,00 €</b>
<b>Fonctionnement du service gestion des déchets</b>	Remboursement rémunération	2 107,28	<b>2 120,07 €</b>
	FCTVA	12,79	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>891 859,46 €</b>	

## Récapitulatif dépenses et recettes de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes	Solde fonctionnement
Collecte OM résiduelles	3 030 939,05	29 939,63	<b>3 000 999,87</b>
Décharge	3 465,28	-	<b>3 465,28</b>
Collecte sélective EMR Papier verre	1 422 998,97	377 095,79	<b>1 045 903,18</b>
Compostage	215 177,15	1 650,00	<b>213 527,15</b>
Déchèteries	1 762 913,63	280 565,45	<b>1 482 348,18</b>
Collectes spécifiques	339 652,79	44 219,71	<b>295 433,08</b>
Communication	30 781,13	27 500,00	<b>3 281,13</b>
Fonctionnement du service	466 252,44	2 120,07	<b>464 132,37</b>
Sous-total	<b>7 272 180,44</b>	<b>891 859,46</b>	<b>6 380 320,98</b>
Amortissements 2020	361 181,03		
<b>TOTAL</b>	<b>7 633 361,47</b>	<b>891 859,46</b>	<b>6 741 502,01</b>



#### Analyse des dépenses et recettes de fonctionnement :

- les coûts à la tonne, recettes comprises, sont les suivants :
  - ☞ 230,38 €TTC pour une tonne d'OM résiduelles
  - ☞ 298,54 €TTC pour une tonne prise en charge par les collectes sélectives en porte à porte ou en apport volontaire
  - ☞ 68,14 €TTC pour une tonne prise en charge dans les déchèteries
  - ☞ 176,21 €TTC pour une tonne de déchets ménagers et assimilés (amortissement compris)
- La communication représente 0,09 €TTC par tonne de déchets
- le coût du fonctionnement du service représente 12,13 €TTC par tonne de déchets.

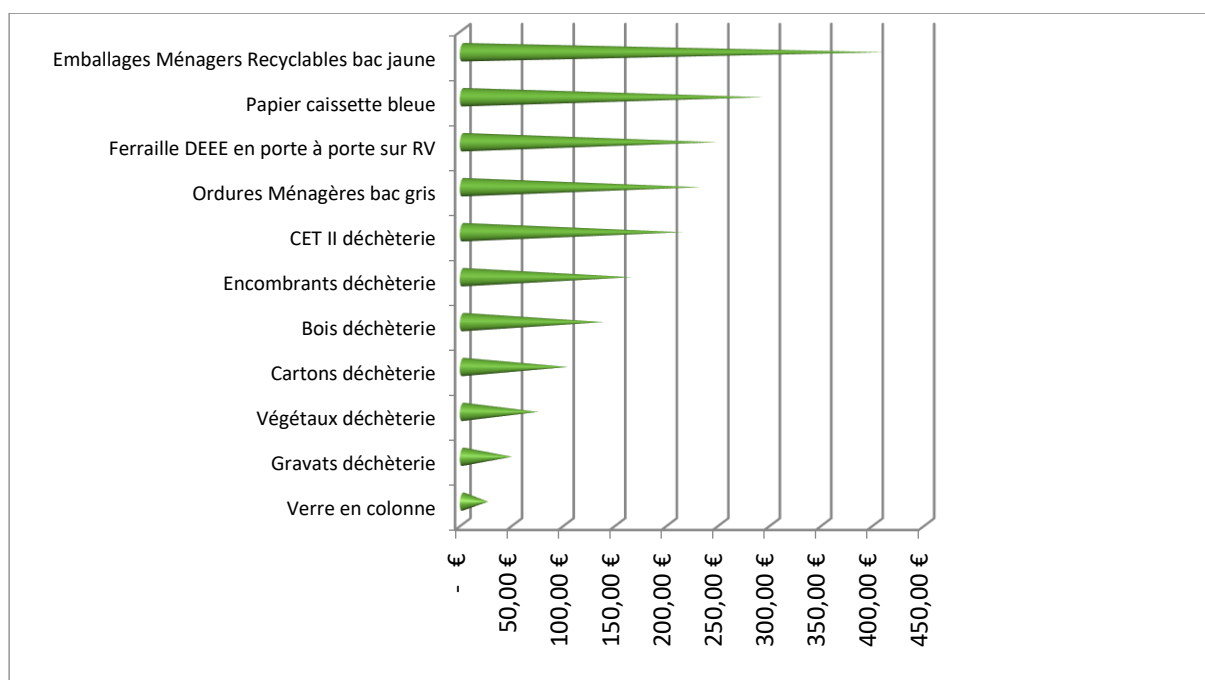
Le coût de 298,54 €TTC/tonne (recettes comprises et sans les amortissements) pour les collectes sélectives est une moyenne. Lorsqu'on regarde matériau par matériau, il y a de grandes disparités :

- ☞ papier : 291,86 €TTC/tonne
- ☞ verre : 24,55 €TTC/tonne
- ☞ EMR : 409,84 €TTC/tonne

Il en est de même pour les déchèteries, le coût de 68,14 €TTC/tonne est un prix moyen, comme le montrent les prix suivants, qui comprennent la rotation de benne et le traitement :

- ☞ encombrants : 164,36 €TTC/tonne
- ☞ ferraille : 246,7 €TTC/tonne (passage à une collecte en porte à porte)
- ☞ déchets inertes : 47,86 €TTC/tonne
- ☞ cartons : 102,38 €TTC/tonne
- ☞ bois : 136,93 €TTC/tonne.
- ☞ CET II : 213,58 €TTC/tonne.
- ☞ Végétaux : 73,3 €TTC/tonne

Le graphique ci-dessous compare les prix à la tonne des principales filières :



*b. Les dépenses et recettes d'investissement en €TTC*

Les dépenses d'investissement :

<b>Collecte des ordures ménagères résiduelles</b>	Bacs	82 760,11	<b>84 972,95</b>
	Matériel informatique	2 212,84	

<b>Collecte sélective</b>	Bacs	62 585,23	<b>62 585,23</b>

<b>Déchèteries</b>	Matériel informatique	152,67	<b>151 282,25</b>
	Vidéo-surveillance	14 536,8	
	Déchèteries Lunel et Marsillargues		
	Cuve incendie déchèterie de Saturargues	6 822,00	
	Petits équipements	333,35	
	Solde Réhabilitation Déchèteries de Lunel et Marsillargues	80 692,88	
	Projet Déchèterie de Villetelle	22 705,75	
	Bennes de déchèteries	26 038,80	

<b>Compostage</b>			<b>15 983,89</b>
	Composteurs individuels	14 724,24	
	Composteurs collectifs	1 259,65	

<b>Collectes spécifiques (ferraille encombrants)</b>	Marquage véhicule	844,80	<b>844,80</b>

<b>Fonctionnement service</b>	Divers matériels	3 755,05	<b>7 397,61</b>
	Informatique	3 642,56	

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>323 066,73</b>
--	-------------------

Les recettes d'investissement :

FCTVA	<b>159 188,49</b>
	<b>762,59</b>
Subvention Etat déchèteries de Lunel et Marsillargues	<b>187 703,60</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>347 654,68</b>

c. Evolution des coûts et comparaison 2000-2020

## ▪ Les dépenses de fonctionnement

année	2000			2001			2002			2003			2004		
tonnes	30 370			33 532			36 843			40 529			40 901		
habitants	41 942			42 571			43 208			43 856			45 198		
dépenses de fonctionnement	4 047 559,71			4 550 570,76			5 016 541,01			5 254 462,65			5 478 007,64		
recettes de fonctionnement	289 256,24	€/tonne	€/hab	472 824,64	€/tonne	€/hab	595 257,64	€/tonne	€/hab	1 051 817,92	€/tonne	€/hab	785 141,55	€/tonne	€/hab
<b>coût net de fonctionnement</b>	<b>3 758 303,47</b>	<b>123,75</b>	<b>89,61</b>	<b>4 077 746,12</b>	<b>121,61</b>	<b>95,79</b>	<b>4 421 283,37</b>	<b>120,00</b>	<b>102,3</b>	<b>4 202 644,73</b>	<b>103,7</b>	<b>95,8</b>	<b>4 692 866,09</b>	<b>114,74</b>	<b>103,8</b>
TEOM	1 414 726,89			1 463 510,57			1 509 245,00			1 633 000,00			2 213 291,29	TEOM +RS	
%TEOM du coût net de fonctionnement	38%			36%			34%			39%			47,1%	%TEOM +RS	

année	2005			2006			2007			2008			2009		
tonnes	37 580			38 032			38 389,59			39 761,59			40 981,19		
habitants	45 956			45 972			45 691			45 956			45 956		
dépenses de fonctionnement	5 640 832,61			5 497 978,73			6 314 186,54			6 442 167,25			6 588 448,15		
recettes de fonctionnement	765 577,24	€/tonne	€/hab	778 727,45	€/tonne	€/hab	991 317,32	€/tonne	€/hab	820 441,33	€/tonne	€/hab	1 012 932,02	€/tonne	€/hab
<b>coût net de fonctionnement</b>	<b>4 875 255,37</b>	<b>129,73</b>	<b>106,1</b>	<b>4 719 251,28</b>	<b>124,09</b>	<b>102,6</b>	<b>5 322 869,22</b>	<b>138,65</b>	<b>116,5</b>	<b>5 621 725,92</b>	<b>141,38</b>	<b>122,33</b>	<b>5 575 516,13</b>	<b>136,05</b>	<b>121,32</b>
TEOM +RS	2 480 528,21			2 861 877,36			2 944 755,83			3 030 239,46			3 859 578,73		
%TEOM+RS	50,8 %			60,6 %			55,3 %			53,9 %			69,2 %		

année	2010			2011			2012			2013			2014		
Tonnes	41 540,29			43 145,13			43 013,23			42 190,65			36 186,84		
habitants	46 396			47 371			46 336			48 119			48 602		
dépenses de fonctionnement	6 342 031,40			7 056 146,18			7 660 190,61			7 995 288,87			7 755 634,51		
recettes de fonctionnement	1 086 377,78	€/tonne	€/hab	963 581,09	€/tonne	€/hab	1 263 743,60	€/tonne	€/hab	1 082 600,66	€/tonne	€/hab	1 172 364,95	€/tonne	€/hab
<b>coût net de fonctionnement</b>	<b>5 255 653,62</b>	<b>126,52</b>	<b>113,28</b>	<b>6 092 565,09</b>	<b>141,21</b>	<b>128,61</b>	<b>6 396 447,01</b>	<b>148,71</b>	<b>138,04</b>	<b>6 912 688,21</b>	<b>163,84</b>	<b>143,66</b>	<b>6 583 269,56</b>	<b>181,92</b>	<b>135,45</b>

TEOM +RS	4 261 729,05
%TEOM+RS	81 %

4 695 195,32
77,06 %

4 956 814,47
77,49 %

5 410 557,75
78,27 %

5 326 499,97
80,91 %

année	2015			2016			2017			2018			2019		
Tonnes	38 291,12			37 852,16			38 970,88			42 634,64			43 627,85		
habitants	48 782			48 561			48 680			49 190			50 240		
dépenses de fonctionnement	8 658 715,50			8 096 035,81			8 349 364,76			8 557 960,86			8 591 439,16		
recettes de fonctionnement	1 222 530,80	€/tonne	€/hab	1 249 180,58	€/tonne	€/hab	1 292 233,50	€/tonne	€/hab	1 564 380,39	€/tonne	€/hab	1 168 070,46	€/tonne	€/hab
<b>coût net de fonctionnement</b>	<b>7 436 184,70</b>	<b>194,20</b>	<b>152,44</b>	<b>6 846 854,83</b>	<b>180,88</b>	<b>140,99</b>	<b>7 057 131,26</b>	<b>181,09</b>	<b>144,97</b>	<b>6 993 580,47</b>	<b>164,04</b>	<b>142,17</b>	<b>7 423 368,70</b>	<b>170,15</b>	<b>147,76</b>

TEOM +RS	5 670 979,64
%TEOM+RS	76,26 %

5 674 689,30
82,88 %

5 841 510,30
82,77 %

5 950 561,30
85,09 %

6 096 032,81
82,12 %

année	2020		
	Tonnes	38 259,41	
habitants	50 694		
dépenses de fonctionnement	7 633 361,47		
recettes de fonctionnement	891 859,46	€/tonne	€/hab
<b>coût net de fonctionnement</b>	<b>6 741 502,01</b>	<b>176,20</b>	<b>132,98</b>

<b>TEOM +RS</b>	<b>6 170 918,52</b>
<b>%TEOM+RS</b>	<b>91,53 %</b>



- Les dépenses d'investissement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
dépenses d'investissement	258 893,55	419 963,09	287 417,31	103 078,99	340 690,08 €	290 861,33 €	353 496,43 €	1 124 881,58	323 066,73
recettes d'investissement	57 305,56	149 848,25	147 413,48	69 677,36	58 953,62 €	81 837,92 €	99 897,78 €	190 550,14	347 654,68
<b>coût net d'investissement</b>	<b>201 587,99</b>	<b>270 114,84</b>	<b>140 003,83</b>	<b>33 401,63</b>	<b>281 736,46 €</b>	<b>209 023,41 €</b>	<b>253 598,65 €</b>	<b>934 331,44</b>	<b>-24 587,95</b>

- Comparaison coûts 2019-2020

Fonctionnement :

Les coûts nets de fonctionnement ont baissé de 9,2 % en 2020 par rapport à 2019.

Les dépenses ont baissé de 11 % et les recettes de 23 %.

En effet, tous les postes sont touchés, mais particulièrement les déchèteries et ce en lien avec la crise sanitaire de la COVID, avec une baisse de 17 %. La baisse du coût de l'incinération explique le reste de la baisse.

Concernant les recettes, la baisse est essentiellement liée à la baisse des recettes sur la vente des matériaux triés, avec la chute des cours mondiaux. Le papier par exemple est repris à 0.

**Le coût à la tonne a augmenté, il reste un peu en dessus de la médiane selon les chiffres publiés par l'ADEME en 2012 et 2017 selon les retours de collectivités (il faut s'appuyer sur les coûts techniques sans les recettes pour faire une bonne analyse)**

- en 2020, coût net de fonctionnement (coût aidé) à 176,20 €/tonne, alors qu'il se situe en général entre 112 et 206 €/tonne (source Ademe 2012 pour 80 % des collectivités)
- en 2020, coût complet de fonctionnement (sans les recettes) à 199,52 €/tonne, alors qu'il se situe en général entre 167 et 228 €/tonne (source Ademe 2017 pour 80 % des collectivités d'un milieu mixte urbain).

**Le coût à l'habitant a baissé en 2020 ; il est toujours très élevé par rapport aux chiffres les plus hauts constatés les autres collectivités :**

- en 2020, coût net de fonctionnement à 132,98 €/habitant, alors qu'il se situe en général entre 61 et 116 €/habitant (source Ademe 2017 pour 80 % des collectivités)
- en 2020, coût technique de fonctionnement (sans recettes) à 150,58 €/habitant, alors qu'il se situe en général entre 87 et 144 €/habitant (source Ademe 2017 : pour 80 % des collectivités).

**Ceci s'explique par la présence des déchets des professionnels dans les collectes en porte à porte mais surtout en déchèterie. Le coût à l'habitant est donc en réalité plus bas.**

Investissement :

Les dépenses d'investissement ont augmenté en 2020.

C'est essentiellement lié aux travaux de réhabilitation des déchèteries de Lunel et Marsillargues.

Les recettes d'investissement sont supérieures en 2020 également, avec l'augmentation du montant du FCTVA et les subventions pour la réhabilitation des 2 équipements.

*d. Les modalités de financement*

Il y a 3 sources de financement, la TEOM incitative, la Redevance Spéciale, et le budget général de la Communauté de Communes.

Le montant de la **TEOM** perçue en 2020 était de **5 879 192 € (dont 2 082 278 € de part incitative)**, celui de la **Redevance Spéciale** a été de 291 726,52 €, ce qui représente **91,53 % du coût net de fonctionnement** (6 741 502,01 €).

En termes de fonctionnement, le budget général de la Communauté a donc dû financer directement 570 583,49 € (6 741 502,01 € - 6 170 918,52 €), ce qui correspond un peu plus du surcoût des professionnels en déchèterie.

*Rappel : évolution du taux de TEOM sur la Communauté de Communes*

2019	2020
7,27 %	7,27%

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
8.72%	9,17%	9,78%	10,3%	10,7 %	10,7 %	11,25 %	9,98 %	8,92 %	7,84 %

*TEOMi*

1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
4,94%	4,92%	4,94%	4,86%	5,04%	5,56%	6,27%	6,89%	6,89%	6,89 %

1996									
Lunel									
5,41%									

*Rappel : la quantité totale de déchets à collecter et à traiter, a augmenté de 42 % de 2000 à 2011 (30 370 tonnes en 2000 et 43 145 tonnes en 2011). Depuis les tonnages ont chuté jusqu'en 2017 avec 38 970,88 tonnes dans les mêmes proportions qu'en 2007. Par contre depuis 2018, les tonnages retrouvent le niveau de 2013 avec une brutale augmentation de 10%. La crise sanitaire a inversé la tendance avec un tonnage 2020 de 38 259 tonnes.*

*Rappel : Part incitative de la TEOM prix au litre et taux de part incitative*

<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
0,0056 €/litre	0,01041 €/litre	0,01617 €/litre	0,02013 €/litre	0,019475 €/litre
10,6 % de part incitative	20,4 % de part incitative	30,4 % de part incitative	35,1 % de part incitative	35,4 % de part incitative

## 2. Modalités d'exploitation du service d'élimination des déchets

activité	mode d'exploitation	titulaire du contrat	début de contrat	fin de contrat	caractéristiques du service	observations
location maintenance des bacs à OM	marché de service	Plastic Omnium	01/01/2003	31/12/2006	fourniture et maintenance du parc de bacs pour la collecte des OM en porte à porte	
		FM Développement	01/01/2007	28/02/2010		Achat du parc et reprise en régie du service
		Plastic Omnium	01/01/2013	30/03/2014	fourniture et maintenance du parc de bacs pour la collecte des déchets en porte à porte :	reprise du contrat de la CC Ceps et Sylves
évacuation et compostage du broyat de végétaux	marché de service	Actisol	septembre 2002	mars 2004	évacuation et compostage du broyat de végétaux produit par le site de broyage de la CCPL	
		SMN	mars 2004	septembre 2004		
		Compost environnement	octobre 2004	30/09/2006		
		JPM Transport / CEVAL	01/11/2006	31/10/2008		
		JPM Transport / CEVAL	01/11/2009	31/10/2013		Marché renouvelable 3 fois 1 an
		SAS Alliance Environnement	01/11/2013	31/10/2017		Marché renouvelable 3 fois 1 an. Contrat transféré au SMEPE au 1 <sup>er</sup> janvier 2016.
		SBR	01/01/2018	31/12/2021		Marché renouvelable 3 fois 1 an. Contrat transféré au SMEPE au 1 <sup>er</sup> janvier 2016.
broyage des déchets verts	en régie				broyage des déchets verts issus des déchèteries et des services municipaux	2 personnes jusqu'au 1 <sup>er</sup> juillet 2017, puis transfert au SMEPE
CET II	en régie				décharge brute de déchets ménagers	site fermé, réhabilitation en cours

<b>UIOM</b>	adhésion au syndicat mixte entre Pic et Etang					
<b>collecte OM et collectes sélectives (EMR et papier)</b>	marché de service	SMN	01/05/2002	30/09/2009	assure le ramassage des OM en porte à porte, des EMR en porte à porte et en points tri, du papier en porte à porte et en points tri	Sous-traitant pour la collecte des EMR et du papier en points tri : Delta Recyclage
		SMN	01/10/2009	31/12/2022	assure le ramassage des OM en porte à porte, des EMR en porte à porte, du papier en porte à porte	
<b>collecte du verre en points tri</b>	marché de service	ONYX	01/05/2002	30/04/2007	assure le ramassage du verre en points tri	
		Derichebourg	01/05/2007	30/04/2009		
		SMN	01/05/2009	30/04/2013		Marché renouvelable 3 fois 1 an
		SMN	01/05/2013	30/04/2017		Marché renouvelable 3 fois 1 an
		SMN	01/05/2017	30/09/2018		
		SMN	01/10/2018	31/10/2020		Marché renouvelable 1 fois 1an
		SMN	01/11/2020	30/10/2021		Marché renouvelable 1 fois 1an
<b>Collecte des encombrants et assimilés</b>	Marché de service	SMN	01/01/2015	31/03/2015	Assure la collecte des encombrants des centres villes de Lunel et Marsillargues 3 fois par semaine	
		SMN	01/04/2015	30/06/2018		Marché renouvelable 2 fois 1 an
		SMN	01/07/2018	30/06/2021		Marché renouvelable 3 fois 1 an
<b>tri / conditionnement</b>	marché de service	Delta Recyclage	01/05/2002	31/12/2007		contrat reprise par le SMEPE en 2003

		Delta Recyclage	01/01/2008	31/12/2012	assure le tri conditionnement des matériaux issus des collectes sélectives (EMR, papier et cartons)	Marché renouvelable 3 fois 1 an
		Delta Recyclage	01/01/2013	31/12/2016		Marché renouvelable 3 fois 1 an
		PAPREC	01/01/2017	31/12/2020		Marché renouvelable 3 fois 1 an
<b>évacuation des bennes de déchèteries</b>	marché de service	SMN	01/05/2002	30/04/2005	évacuation des matériaux déposés dans les déchèteries	
		SMN	01/05/2005	30/04/2008		
		SMN	01/05/2008	30/04/2012		Marché reconductible 3 fois 1 an
		SMN	1/05/2012	29/09/2016		Marché reconductible 3 fois 1 an
		SMN	30/09/2016	29/09/2020		Marché reconductible 3 fois 1 an
		SMN	01/11/2020	31/10/2020		Marché reconductible 3 fois 1 an
<b>collecte et traitement des DMS</b>	marché de service	ATO	01/06/2004	31/05/2007	Assure la collecte et le traitement des déchets toxiques amenés par les particuliers en déchèterie	
		SRA SAVAC	09/07/2007	08/07/2008		
		CHIMIREC SOCODELI	18/08/2008	17/08/2011		Marché reconductible 2 fois 1an
		ATO	18/08/2011	31/12/2013		Marché reconductible 1 fois + avenant de prolongation
<b>collecte et traitement des DEEE</b>	marché de service	ONYX / SA VARRAY PARISI	01/06/2004	31/05/2007	Au-delà du 31/05/2007 : convention avec un éco-organisme pour la prise en charge financière de la collecte et du traitement des DEEE	
<b>Traitement des déchets en bois</b>	marché de service	SUD BROYAGE RECYCLAGE	01/01/2005	30/06/2005	Assure le traitement des déchets en bois issus des déchèteries	

		COGEDE	01/07/2005	30/06/2006		
		SUD BROYAGE RECYCLAGE	10/07/2006	09/07/2007		
		SUD BROYAGE RECYCLAGE	10/07/2007	09/07/2009		
		SUD BROYAGE RECYCLAGE	10/07/2009	30/06/2010		
		SUD BROYAGE RECYCLAGE	01/07/2010	31/12/2012		Marché reconductible 2 fois 1 an
		SUD BROYAGE RECYCLAGE	01/01/2013	31/12/2020		contrat repris par le SMEPE en 2013
<b>traitement des déchets inertes</b>	marché de service	LRM	01/06/2004	31/05/2007	Assure le stockage ou le recyclage des déchets inertes issus des déchèteries	
		LRM	30/05/2007	29/05/2010		
		LRM	31/05/2010	30/05/2013		Marché reconductible 2 fois 1 an
		LRM	01/06/2013	31/12/2020		contrat repris par le SMEPE en 2013
<b>Qualification et insertion professionnelle</b>	marché de service	Régie d'emplois et de services du Pays de Lunel	01/01/2006	31/12/2007	qualification et insertion professionnelle réalisées au travers de la collecte sélective des cartons et cagettes des commerces et entreprises sur la commune de Lunel	marché article 30
		Régie d'emplois et de services du Pays de Lunel	01/01/2008	31/12/2009		
<b>Lavage des bacs</b>	<b>marché de service</b>	SMN	06/07/2007	31/12/2008	Assure le lavage des containers 660 litres gris et jaunes	
<b>Collecte et traitement des DASRI</b>	marché de service	CODEM	08/06/2007	07/06/2008	Assure la fourniture de boîtes normalisées pour les DASRI et la collecte de ces boîtes chez les pharmaciens où les usagers les ramènent	
		CODEM	19/08/2008	18/08/2012	Assure la collecte de ces boîtes chez les pharmaciens où les usagers les ramènent	Marché reconductible 3 fois 1 an

		CODEM	17/09/2012	16/09/2013	Assure la collecte de ces boîtes chez les pharmaciens où les usagers les ramènent	Marché reconductible 2 fois 1 an
<b>Fourniture composteurs individuels</b>	<b>marché de fourniture</b>	CBS	31/07/2007	30/07/2009	Fourniture de composteurs individuels et de bio seaux	
		PWS	19/08/2009	18/08/2012		Marché reconductible 2 fois 1 an
		CITEC	26/04/2013	25/04/2017		Marché reconductible 3 fois 1 an
		QUADRIA	23/05/2017	22/05/2021		Marché reconductible 3 fois 1 an
<b>Fourniture de bacs pour la collecte des ordures ménagères et collectes sélectives</b>	<b>Marché de fourniture</b>	Plastic Omnium	07/11/2007	06/11/2010	Fourniture de bacs 660 litres et 240 litres pour la collecte des EMR	Marché reconductible 2 fois 1 an
		QUADRIA	22/08/2008	21/08/2012	Fourniture de contenants pour DASRI	Marché reconductible 3 fois 1 an
		Schaefer	12/07/2007	11/07/2011	Fourniture de bacs 80 litres et 120 litres pour la collecte des EMR	
		Schaefer	18/05/2009	17/05/2010	Fourniture de bacs 140 litres pour la collecte des EMR	
		Plastic Omnium	09/06/2011	08/06/2015		Marché reconductible 3 fois 1 an
		Plastic Omnium	27/04/2009	26/04/2010	Fourniture de bacs 180 litres pour la collecte des EMR	
		Plastic Omnium	09/06/2011	08/06/2015		Marché reconductible 3 fois 1 an
		Plastic Omnium	09/06/2011	08/06/2015	Fourniture de bacs 660 litres pour la collecte des EMR	
		Plastic Omnium	09/06/2011	08/06/2015	Fourniture de bacs 240 litres pour la collecte du papier	Marché reconductible 3 fois 1 an
		Contenur	31/10/2011	30/10/2015	Fourniture de bacs 140 litres pour la collecte des OM	Marché reconductible 3 fois 1 an
		Plastic Omnium	02/11/2011	01/11/2015	Fourniture de bacs 80 litres pour la collecte des OM	Marché reconductible 3 fois 1 an

		Plastic Omnium	02/11/2011	01/11/2013	Fourniture de bacs 50 litres pour la collecte des OM	Marché reconductible 3 fois 1 an
		QUADRIA	14/08/2013	13/08/2015		Marché reconductible 3 fois 1 an
		Plastic Omnium	09/06/2011	08/06/2015	Fourniture de bacs 660 litres pour la collecte des OM	Marché reconductible 3 fois 1 an
		Plastic Omnium	09/06/2011	08/06/2015	Fourniture de bacs 360 litres pour la collecte des OM	Marché reconductible 3 fois 1 an
		Plastic Omnium	09/06/2011	08/06/2015	Fourniture de bacs 180 litres pour la collecte des OM	Marché reconductible 3 fois 1 an
		Plastic Omnium	18/08/2015	06/07/2018	Fourniture de bacs et pièces détachées pour la collecte des OM et sélectives	Marché reconductible 3 fois 1 an
		Plastic Omnium	30/10/2015	06/07/2018	Fourniture de bacs et pièces détachées pour la collecte des OM et sélectives	Marché reconductible 3 fois 1 an
		ESE -CITEC	03/08/2018	02/08/2021	Fourniture de bacs et pièces détachées pour la collecte des OM et sélectives	Marché reconductible 3 fois 1 an
		Quadria	19/07/2007	18/07/2011	Fourniture de caissettes pour la collecte du papier	
		Quadria	08/06/2011	08/06/2014		Marché reconductible 3 fois 1 an
QUADRIA	31/03/2014	30/03/2018	Marché reconductible 3 fois 1 an			
QUADRIA	2/10/2018	01/10/2021	Marché reconductible 3 fois 1 an			
<b>Fourniture de sacs plastiques pour la collecte sélective</b>	Marché de fourniture	PTL	18/02/2010	17/02/2013	Fourniture de sacs translucides jaunes et bleus pour la collecte sélective des EMR et du papier	Marché reconductible 2 fois 1 an
		PTL	26/02/2015	25/02/2019		Marché reconductible 3 fois 1 an
		PTL	25/04/2019	24/04/2021		Marché reconductible 3 fois 1 an
<b>Fourniture de puces électroniques</b>	Marché de fourniture	AGID SAS	31/05/2015	01/04/2019	Permet l'identification des bacs pour la mise en œuvre de la TEOMI	Marché reconductible 3 fois 1 an



d'identification des bacs		RF Conception	15/04/2019	14/04/2021		Marché reconductible 3 fois 1 an
---------------------------	--	---------------	------------	------------	--	----------------------------------

